



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

**Schéma directeur énergies
renouvelables et paysages**
du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher
PARTIE I : DIAGNOSTIC

Version intermédiaire - aout 2024

Sommaire

INTRODUCTION	3
I. LE CONTEXTE DU SCHEMA ENERGIE ET PAYSAGE ?	4
1. Un SDE paysage, pourquoi ?	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
II. METHODOLOGIE DU SCHEMA DIRECTEUR ENERGETIQUE	8
1. Le territoire d'étude du PETR.....	8
2. Les étapes de la mission	8
3. Les thèmes à traiter.....	9
ETAT DES LIEUX	10
I. VOLET ENERGIE : ETAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE, LES OBJECTIFS ET LES POTENTIELS	11
1. Les panneaux photovoltaïques.....	17
2. Les éoliennes	21
3. Les méthaniseurs.....	22
4. Estimation du nombre de projets « à installer »	18
5. Les potentiels d'énergie renouvelables :	12
II. VOLET MILIEUX NATURELS : ETAT DES LIEUX ET ENJEUX LIES AUX ENR.....	24
1. Les périmètres de protection et de gestion des milieux naturels :	24
2. Les principaux milieux naturels du territoire	26
3. La cohérence écologique	31
III. VOLET PAYSAGE	11
1. Les éléments clés issu du plan paysage.....	34
2. Le théâtre naturel de la vallée du Cher	40
3. Bocage identitaire et forêts emblématiques.....	41
4. La faille du cher : une ligne directrice entre le Cher et la Combraille Bourbonnaise.....	42
5. L'eau.....	43
IV. VOLET PATRIMOINE AGRICOLE.....	47
1. Un paysage rural dominant.....	47
V. VOLET MOBILITE ET ITINERANCE	51
1. Itinéraires routiers et piétons.....	51
2. Fenêtres paysagères : perceptions et ambiances.....	51
VI. VOLET PATRIMOINE URBAIN	53
1. Une faible concentration des dispositifs de protection du patrimoine.....	53
2. Une patrimoine vernaculaire issu d'une histoire industrielle et des Bourbonnais.....	54
3. Un passé industriel relictuel	56



Introduction

I. Le contexte du Schéma directeur énergies renouvelables et paysages?

1. Qu'est-ce qu'un schéma directeur des énergies ? Et pourquoi un schéma directeur énergies renouvelables et paysages ?

LE CONTEXTE

Le Schéma Directeur des Énergies (SDE) est un outil de planification énergétique et stratégique visant à alimenter les différentes conduites de projets du territoire : SCoT, PNR, PLUi et à accompagner les collectivités, communes et porteurs de projets dans l'implantation harmonieuse du déploiement des sources d'énergie renouvelable.

Dans un contexte marqué par une pression forte s'exerçant sur son territoire quant au développement des énergies renouvelables, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a engagé l'élaboration d'un schéma directeur énergies renouvelables (EnR) et paysages. L'ambition de ce schéma est de proposer une stratégie pour l'implantation et le développement judicieux de 3 grands types de projets EnR : les éoliennes, les méthaniseurs et les parcs photovoltaïques au sol. Ces 3 types de projets sont en effet ceux qui présentent le plus d'impacts sur un territoire, méritant ainsi une démarche de réflexion structurante à une échelle assez large.

Ce document directeur s'inscrit dans une vision à long terme, intégrant les exigences environnementales, paysagère, patrimoniale et sociale, notamment les objectifs du PCAET à horizon 2030-2050. L'objectif étant de maximiser l'efficacité énergétique tout en minimisant l'impact sur l'environnement et le cadre de vie des territoires.

Le schéma directeur EnR et paysages a pour finalité la production d'une stratégie s'appuyant sur trois cartographies précises et sur mesure des zones propices ou non à l'implantation de ces trois types d'énergies à raison d'une cartographie par énergie. Ces spatialisations cherchent à optimiser la production d'énergie tout en prenant en compte les aspects paysagers, environnementaux et sociétaux. Cela implique, de fait, de se poser la question de l'acceptabilité par la population résidente et de leur bonne intégration paysagère.

Enfin, le schéma directeur EnR et paysages alimente la démarche de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en préparant le volet stratégique du SCoT relatif à la transition énergétique sur le territoire du PETR sur le sujet du développement de ces 3 énergies renouvelables importantes. Il vise notamment à pouvoir encadrer le développement important de ces énergies que connaît le territoire.

Dans cette démarche, le PETR a souhaité accordée une attention toute particulière à la question paysagère, s'appuyant pour cela sur les travaux qu'il a mené dans le cadre de son plan paysage. Considérant la richesse du territoire en la matière, et les impacts potentiellement important du développement des projets d'énergies renouvelables, l'enjeu était ainsi de pouvoir donner aux enjeux paysagers une importance toute particulière, alors même que réglementairement parlant, les paysages du territoire font l'objet de peu de dispositifs de protection, alors même qu'ils sont d'une qualité remarquable et que la population leur témoigne un fort attachement.

Rappel : le schéma directeur EnR et paysages n'a pas de vocation réglementaire et n'est pas opposable, ce n'est en aucun cas un zonage et ça ne pose aucune obligation d'implantations.

LES OBJECTIFS

L'objectif principal est de cadrer et limiter l'impact des Énergies Renouvelables sur les paysages et faciliter leur acceptabilité sociale. Le schéma directeur EnR et paysages permet également :

- D'apporter une objectivation des enjeux paysagers du territoire permettant de mieux les prendre en compte dans les projets de développement des EnR. ;
- D'apporter aux collectivités une réflexion permettant de se doter d'une stratégie de développement des EnR dans le cadre de leur document d'urbanisme ;
- De produire, avec le niveau de précision requis pour un SCoT, une cartographie des zones favorables et défavorables au développement des EnR et des éléments de règlement pour être intégrés à la révision générale du SCoT du PETR.

Rappel : Il a été fait le choix dans le cadre de l'élaboration de ce document stratégique de se limiter au développement éolien, de la méthanisation et des parcs photovoltaïques au sol, considérant ces 3 énergies renouvelables comme les plus impactantes sur le territoire.

Pour autant, il est également important de rappeler que, dans une démarche globale et systémique, qu'il est important de concilier sobriété énergétique et production énergétique : questionner les mobilités, les modes d'habiter, de consommer, etc.

ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Si de nombreux outils réglementaires, programmatiques ou contractuels permettent de traduire opérationnellement le SDE il n'existe aucun schéma d'articulation type des relations entre un SDE et ces outils, ni de calendrier idéal pour réaliser son SDE. L'ambition et le contenu du SDE sont alors à adapter selon qu'il se place en amont, à la suite ou pendant l'élaboration des autres documents.

Dans le contexte du schéma EnR et paysages du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, le choix a été fait de mener l'élaboration de ce schéma en parallèle du lancement de la révision générale du SCoT du PETR. Plus précisément, le schéma EnR et paysage a été réalisé en même temps que le diagnostic du SCoT permettant ainsi la traduction du schéma EnR et paysages dans une phase ultérieure de la révision du SCoT (projet d'aménagement stratégique ou document d'orientations et d'objectifs). Ce processus permet ainsi une première traduction stratégique dans le cadre d'un document possédant une force réglementaire, à savoir le SCoT.

Pour réalisation du schéma directeur EnR et Paysages, l'ensemble des documents stratégiques élaborés sur le territoire ont été pris en compte dans la démarche pour assurer une cohérence globale entre les différentes démarches participant à la transition énergétique :

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Rhône-Alpes constitue une pierre angulaire de cette approche. En affichant des objectifs ambitieux en matière de production d'énergie renouvelable, le SRADDET offre une vision régionale qui oriente les choix énergétiques et renforce la dynamique de transition écologique à l'échelle territoriale.
- Les Plans Climat-Air-Énergie Territoriales (PCAET), quant à eux, fournissent une grille de lecture locale précieuse. Le territoire du PETR dispose de 5 PCAET, à raison de un par EPCI. Chacun ont été menés avec l'appui du syndicat départemental de l'énergie de l'Allier (SDE 03). Les potentiels identifiés dans ces plans ont été intégralement pris en compte dans la planification énergétique, permettant ainsi une adéquation fine entre les objectifs régionaux et les spécificités des territoires concernés. Aussi, les PCAET identifient une stratégie et des objectifs de production à atteindre sur les 3 énergies renouvelables principales et objet du présent schéma, à savoir éolienne, photovoltaïque au sol et méthanisation. Ces documents fournissent une base d'objectifs à atteindre pour le territoire que le schéma EnR et paysage rapproche des projets actuellement en service ou projetés, ainsi que de de l'ensemble des enjeux territoriaux. Avec le schéma EnR et paysages, il s'agit dès lors de proposer un cadre stratégique pour le territoire, en s'appuyant sur ces documents stratégiques et les objectifs qu'ils contiennent.
- Au niveau local, les contributions du schéma des Énergies Renouvelables (EnR) de Montluçon Communauté ainsi que la réflexion engagée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Commentry Montmarault Nérès Communauté ont été pleinement intégrées à la réflexion. Cette approche favorise la convergence des initiatives locales avec les grandes orientations régionales, assurant ainsi une cohérence optimale dans le déploiement des énergies renouvelables.
- En parallèle, la prise en compte du Plan Paysage réalisé à l'échelle du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) ainsi que des travaux en cours de l'Atlas des Paysages de l'Allier constituent une dimension cruciale de la planification énergétique. En intégrant ces données, la démarche s'enrichit d'une dimension paysagère, permettant d'harmoniser le développement énergétique avec la préservation des identités visuelles et culturelles des territoires concernés.

Ainsi, le schéma EnR et paysage est un objet de la planification énergétique territoriale. Il s'ancre dans un cadre global, alliant le cadre national, sa déclinaison régionale et les réalités locales, pour construire une transition énergétique robuste, ancrée dans la réalité des territoires.

Les PCAET constituent les documents stratégiques de références pour identifier les besoins de production des énergies renouvelables à l'échelle des différents EPCI. L'échelle du PETR regroupant les 5 PCAET des 5 PEI propose une approche plus globale. Elle apporte une cohérence territoriale dans l'action et permet de proposer une spatialisation équilibrée sur le territoire, alors même que l'échelle des EPCI peut s'avérer parfois insuffisante.

Considérant l'importance donnée à la question du paysage, la méthode implique, de fait, de se poser la question de l'acceptabilité par la population résidente et de leur bonne intégration paysagère. Le Plan de Paysage réalisé à l'échelle de la vallée du Cher puis à l'échelle du PETR permet de donner un cadre de qualité en ce sens.

A l'inverse, le schéma directeur EnR et paysages du PETR alimentera la démarche en cours du Conseil départemental 03 pour la constitution d'un Atlas des Paysage de l'Allier sur le volet transition énergétique. Il est à noter dans ce cadre la cohérence souhaitée entre les différentes démarches, notamment pour éviter de sur-solliciter les acteurs du territoire, avec la mutualisation de certaines réunions organisées conjointement sur l'atlas des paysages de l'Allier et le schéma EnR et paysages du PETR.

QUI EST CONCERNÉ PAR LE LE SCHEMA DIRECTEUR ENR ET PAYSAGES ?

La réalisation d'un schéma directeur EnR et paysages ne dispose à ce jour d'aucun cadre de référence, ni réglementaire ni méthodologique, contrairement à d'autres démarches ou documents de stratégies énergétiques que sont les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), les études de planification et programmation énergétique territoriales (EPE) ou les schémas directeurs réseaux de chaleur et de froid.

Le schéma EnR et paysage est avant tout destiné aux collectivités territoriales - intercommunalité, communes - ainsi qu'à leurs partenaires locaux. Ce schéma est un guide à la réflexion. Il propose d'une part une réflexion sur la spatialisation des enjeux ; et d'autre part une stratégie qui répond aux spécificités du territoire, prenant en compte les besoins énergétiques identifiées dans les PCAET des différents EPCI, ainsi que l'état des lieux en matière de projets et production énergétique sur le territoire.

DES ELEMENTS DE REFLEXION ET UN GUIDE POUR RÉPONDRE À LA LOI D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (APER)

La Loi d'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables (APER) constitue un jalon significatif dans le paysage législatif français, visant à dynamiser et à amplifier la transition vers des sources d'énergie plus durables. Promulguée dans le cadre de l'effort national pour lutter contre le changement climatique, cette loi se déploie comme un instrument puissant pour stimuler la production et l'utilisation des énergies renouvelables.

L'une des pierres angulaires de la loi réside dans la simplification et l'accélération des procédures administratives liées aux projets d'énergies renouvelables. Elle introduit des dispositifs visant à réduire les délais d'autorisation, favorisant ainsi une mise en œuvre plus rapide des installations. Cette mesure stratégique vise à créer un environnement propice à l'investissement et à libérer le potentiel inexploité des énergies renouvelables sur le territoire français.

Un autre aspect clé de la loi APER est la promotion des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER). Ces zones identifiées comme particulièrement favorables à la production d'énergies renouvelables sont conçues pour concentrer les efforts et les ressources, optimisant ainsi le déploiement des installations. Cette approche ciblée vise à maximiser l'efficacité énergétique tout en minimisant les impacts environnementaux.

Le processus de planification s'ancre sur un temps long. Il nécessite concertation et appropriation de la démarche par les acteurs locaux. Le calendrier restreint de la mise en œuvre de la loi imposé par les services de l'Etat n'a pas permis à la démarche relative à l'élaboration du Schéma EnR et paysages de jouer pleinement son rôle qui aurait pu aller jusqu'à permettre aux collectivités d'être force de proposition sur certains site. Le fait que la loi donne la responsabilisation aux communes de proposer

les zones a également complexifié le processus, alors même que l'échelle de l'EPCI, a minima, semble plutôt la bonne échelle pour poser les problématiques de manière plus globale.

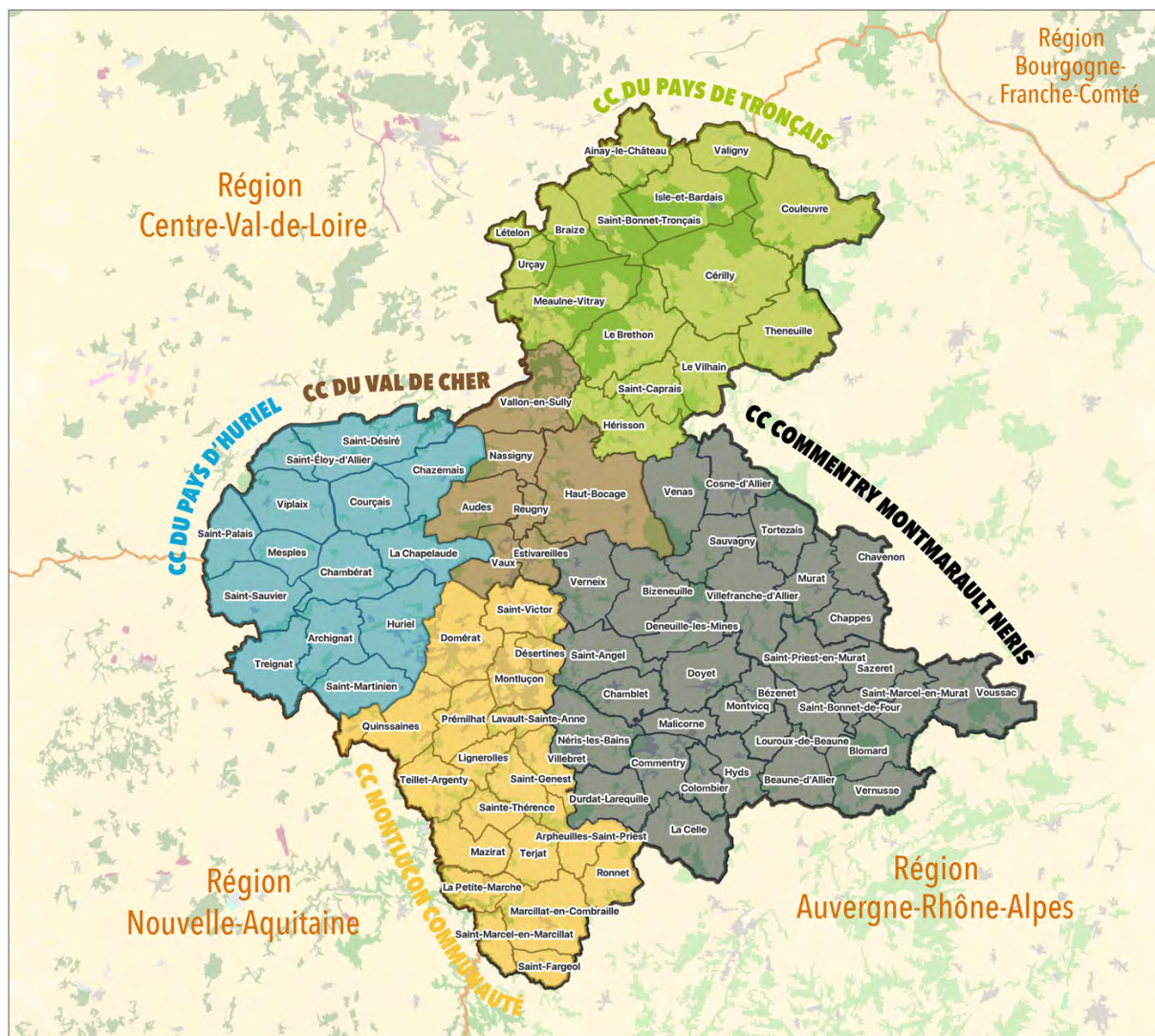
Pour autant, la démarche relative au schéma EnR et Paysage a permis, dans le calendrier de la loi APER, d'alimenter les réflexions des communes et de favoriser les échanges avec l'intercommunalité. Pour rappel, voici les éléments clés de la procédure :

- Mise à disposition des élus locaux de la part de l'Etat et des AODE des informations concernant les potentiels EnR et les réseaux d'énergie :
 - 2 mois après la promulgation de la loi, théoriquement depuis le 10 mai
- Transmission au référent préfectoral et à l'EPCI :
 - Les communes ont eu 6 mois après la transition des informations de l'Etat et des acteurs réseaux pour envoyer la délibération identifiant les zones d'accélération établies suite à la concertation (Novembre initialement mais début premier semestre 2024). A ce stade, les communes ont pu bénéficier des cartes de spatialisation des enjeux produites dans le cadre de l'élaboration du schéma EnR et paysages. Elles ont pu nourrir leur réflexion quant aux enjeux sur certaines zones projetées.)
- Débat de l'organe délibérant de l'EPCI sur la cohérence des zones identifiées avec le projet du territoire. A cet égard, la démarche d'élaboration du Schéma EnR et paysage a alimenté la réflexion de chacune des intercommunalités du territoire en continu, le PETR ayant associé systématiquement dans le processus intercommunalité et communes.
- Arrêt de la cartographie par le référent préfectoral et transmission pour avis au comité régional
- Consultation du référent préfectoral auprès des établissements publics qui élaborent le SCoT et les EPCI. Au moment de la finalisation du Schéma EnR et paysages, le PETR n'a pas encore été saisi pour avis. Il s'appuiera, le moment venu, sur ce schéma EnR et paysages qui permettra de donner une lecture des enjeux territoriaux relatifs à certaines zones ou projet et des éléments de cadrage quant au développement des projets.
- Avis du comité régional de l'énergie sur la cartographie arrêtée
 - 3 mois au plus tard après la réception de la cartographie des zones d'accélération ;
 - Si les zones identifiées ne suffisent pas à atteindre les objectifs régionaux de production, les référents préfectoraux demanderont aux communes d'en trouver de nouvelles.

II. Méthodologie du Schéma Directeur Énergétique

1. Le territoire d'étude du PETR

Le Schéma Directeur est réalisé à l'échelle PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher. Il est composé de 5 intercommunalités et de 90 communes, comptabilisant, d'après l'INSEE 2023 (issu des recensements de 2020), environ 106 000 habitants et 38 000 emplois.



Carte de contexte du territoire (atopia)

2. Les étapes de la mission

Le Schéma Directeur Énergie renouvelable et Paysage a été réalisé sur la base de trois grandes étapes :

- **L'État des lieux et la capitalisation des données existantes** permettant de constituer un état des lieux énergétique, patrimonial et paysager. Cette étape a mobilisé les acteurs du territoire par des rencontres spécifiques, des étapes de terrains et une réunion publique.
- **La définition d'une méthodologie spécifique pour les trois énergies** en déterminant des critères à partir des enjeux identifiés préalablement avec la maîtrise d'ouvrage permettant ainsi de définir des zones d'exclusions et qualifiants. Cette étape a impliqué un certain nombre de réunions et d'ateliers.
- **L'affinage et la hiérarchisation** permettant d'appliquer les différents critères sur le territoire et définir une spatialisation précise à la parcelle et de hiérarchiser des secteurs.

Cette étape s'est faite en associant les élus des territoires concernés - communaux ou intercommunaux lors de rencontres organisées dans chacun des EPCI.

3. Les thèmes à traiter dans le cadre du schéma directeur Énergies renouvelables et paysages

Afin d'étudier le contexte territorial et identifier les secteurs clés porteur d'identité et de qualité sur le territoire du PETR, nous arborons un premier volet analytique et systémique.

Cette lecture croisée nous permettra de mettre en évidence ce qui constitue des éléments emblématiques pour le territoire du PETR, ce qui est important de préserver prioritairement.

Aussi, voici les thèmes essentiels à traiter afin d'initier le schéma énergie et paysage :



La réalisation d'un schéma énergie et paysage requiert une approche holistique intégrant plusieurs thèmes cruciaux pour une planification équilibrée et durable. Parmi ces thèmes essentiels, l'énergie occupe une place centrale. Une analyse approfondie des énergies actuelles et du potentiel énergétique local est nécessaire pour orienter les choix vers des sources durables et renouvelables. L'évaluation de paramètres tels que l'ensoleillement, le potentiel éolien, et les couloirs de migrations permet une prise de décision éclairée dans le domaine énergétique.



Le patrimoine naturel et paysager constitue un autre pilier majeur. L'identification des dispositifs de protection, des sites d'espèces et de milieux remarquables, ainsi que des unités paysagères et des sites paysagers à enjeux, permet de préserver la biodiversité et de maintenir l'intégrité des paysages. La considération de motifs à préserver, de l'orographie, de la topographie, et des points de vue contribue à une gestion durable des ressources naturelles.



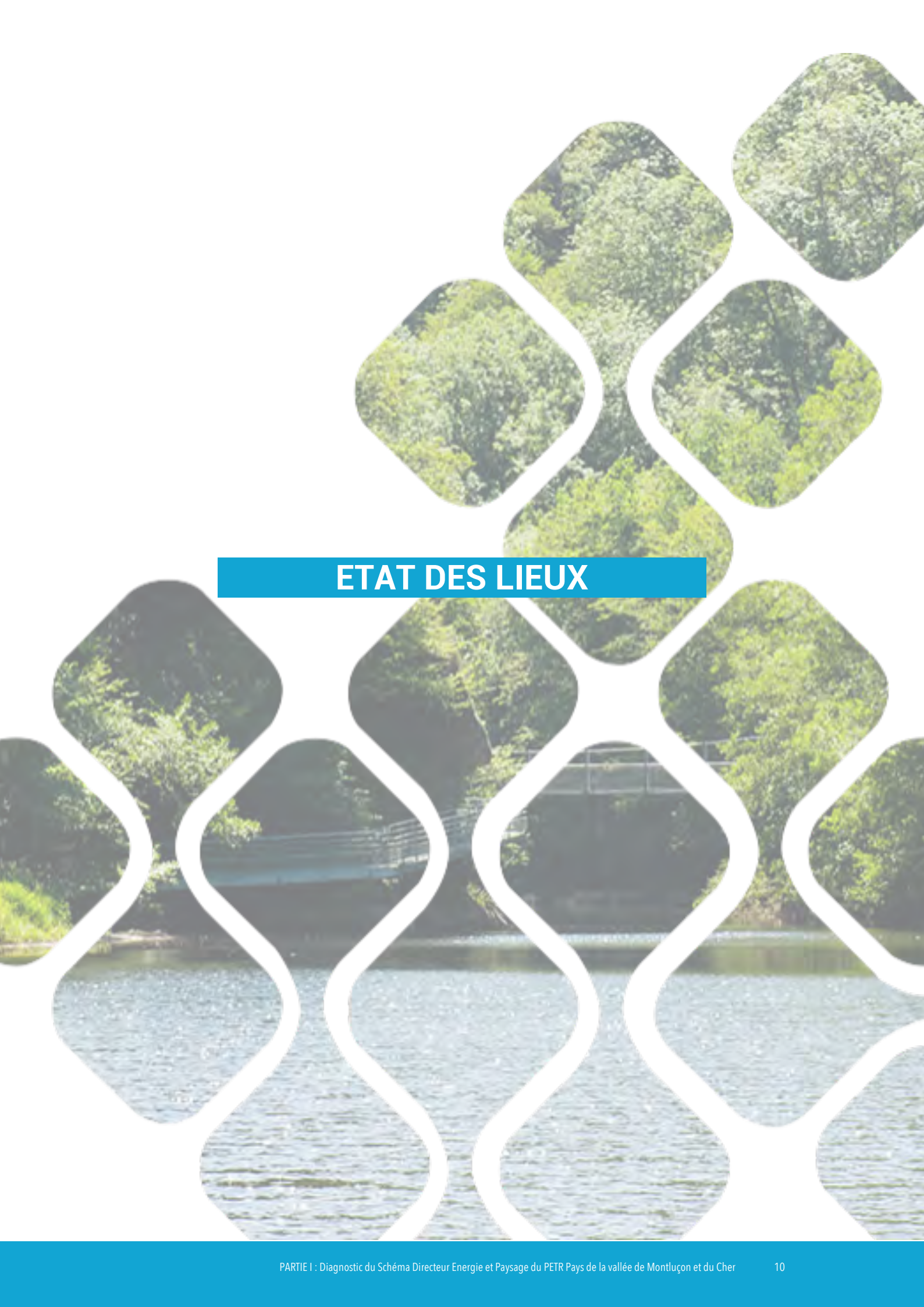
Les mobilités représentent un troisième élément clé de lecture. Une analyse approfondie des infrastructures existantes et en projet, incluant les mobilités viaires, les transports collectifs, les sentiers, et les voies douces, offre une base solide pour un développement urbain et des déplacements durables.



Le volet agricole est également crucial, nécessitant une analyse du registre parcellaire, la localisation des AOP/AOC/IGP, des exploitations agricoles, ainsi que des cheptels en termes de nombre et de types d'animaux. Cette démarche permet de concilier le développement énergétique avec la préservation des activités agricoles et la valorisation des filières locales.



Enfin, le patrimoine bâti doit être pris en compte, avec une analyse des évolutions urbaines, des dispositifs de protection, des types de villages, et des extensions peu qualitatives. Ceci garantit une intégration harmonieuse des infrastructures énergétiques tout en préservant le caractère unique du patrimoine bâti local.



ETAT DES LIEUX

I. Volet énergie : état des lieux de la production d'énergie renouvelable, les objectifs et les potentiels

Principes

Le volet énergie du diagnostic poursuit trois objectifs :

- Etablir un état des lieux de la production actuelle d'énergie renouvelable sur le territoire du PETR
- Identifier les objectifs de production d'énergie renouvelables que les EPCI membres se sont fixés au cours de la rédaction de leur Plans Climat-Air-Energie Territoriaux et calculer le « reste à produire » pour atteindre les objectifs
- Clarifier les potentiels de production d'énergies renouvelables mobilisables pour affiner l'étude du Schéma de Développement des EnR, sur les trois vecteurs énergétiques cibles (éolien, photovoltaïque et méthanisation)

Pour chacun des objectifs, le travail d'exploration a été mené sur les trois vecteurs énergétiques. Les données sont issues de plusieurs sources, notamment les PCAET des EPCI, l'observatoire régional climat-air-énergie (ORCAE), Open Data réseaux Energie (ODRE), les organismes publics (ENEDIS essentiellement) et des entretiens menés (DDT, syndicat d'énergie).

L'analyse tient ainsi compte de deux périodes d'études :

- L'année 2021 : qui correspond à la dernière année d'étude de l'observatoire régional
- L'année 2023 : qui correspond aux analyses de l'observatoire auxquels nous rajoutons les productions des nouveaux projets qui sont disponibles suites aux analyses de l'ODRE et des entretiens.

Questions fréquentes à propos des énergies renouvelables :

→ Comment mesure-t-on la production d'énergie ?

On peut mesurer la production d'énergie avec la même unité que pour l'énergie consommée : le Watt-heure (Wh) et ses déclinaisons : GigaWatt-heure (GWh ; milliard de Wh), ou MégaWatt-heure (MWh ; millions de Wh). 1 GWh correspond approximativement à la quantité d'électricité consommée chaque minute en France, ou bien l'énergie contenue dans 100 tonnes de pétrole.

→ Qu'est-ce qu'une énergie renouvelable ?

La majorité de l'énergie utilisée aujourd'hui est issue de ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon) ou fissiles (uranium). Ces ressources ne se reconstituent pas à l'échelle du temps humain, et lorsque nous les utilisons elles ne sont plus disponibles pour nous ou nos descendants. Les énergies renouvelables, comme le rayonnement solaire, la force du vent ou bien la chaleur de la terre, ne dépendent pas de ressources finies et peuvent donc être utilisées sans risque de privation future.

→ Quelle distinction entre puissance (W) et production (Wh) ?

La puissance (en Watt) mesure la capacité d'une installation, sans notion temporelle. La production annuelle se mesure en Watt-heure, et est le résultat de la puissance (Watt) multipliée par le nombre d'heures de fonctionnement sur une année. La puissance est comme la vitesse d'un véhicule, et l'énergie produite est la distance parcourue par le véhicule à cette vitesse pendant une certaine durée. Ainsi, la production annuelle d'énergie renouvelable dépend de la puissance installée et du nombre d'heures de fonctionnement. Ce deuxième facteur est le plus déterminant dans le cas d'énergie dites intermittentes (vent, soleil), dont le nombre d'heures de fonctionnement dépend de conditions météorologiques, faisant varier la production d'une année à l'autre pour une même capacité installée.

Les potentiels d'énergie renouvelable

Les potentiels d'énergie renouvelable sont issus de l'observatoire régional qui émet diverses hypothèses de production possible au regard des capacités des territoires. Ces potentiels permettent d'évaluer la facilité d'atteindre les objectifs fixés par les PCAET.

- **Méthanisation**

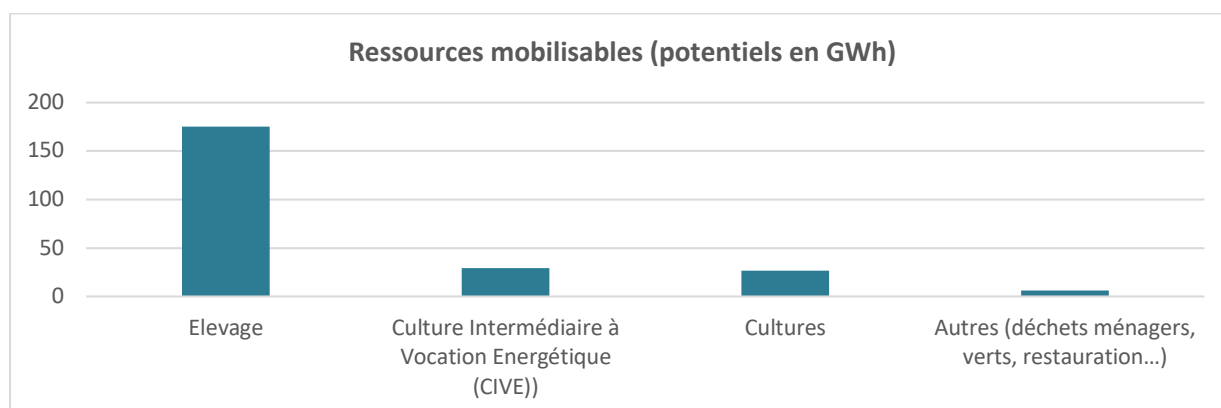
La biomasse issue de l'agriculture, de l'élevage ou des CIVE (Culture Intermédiaire à Valorisation Energétique) peut être méthanisée pour produire de l'énergie. Les données du gisement de biomasse méthanisable à l'échelle du SCoT montrent un potentiel maximal exploitable de plus de 236 GWh par an, avec 75% qui proviendraient de l'élevage.

Production potentielle par EPCI, selon les ressources du territoire

En exploitant toutes les ressources présentées sur le graphe précédent, on obtient la production potentielle suivante :

EPCI	Potentiels par EPCI	Objectifs
Montluçon	35 GWh	41 GWh
CMNC	84 GWh	60,5 GWh
Tronçais	52 GWh	4,2 GWh
Pays d'Huriel	46 GWh	32 GWh
Val de Cher	19 GWh	9,2 GWh
Total	236 GWh	146 GWh

Potentiels de production en méthanisation



Type de ressources mobilisables pour la production en méthanisation

A noter que les ressources de la méthanisation de la **CA de Montluçon** sont trop faibles par rapport aux objectifs fixés. En effet, l'objectif fixé est de 41 GWh alors qu'avec la biomasse disponible sur le territoire, il n'y a que 35 GWh potentiellement utilisables.

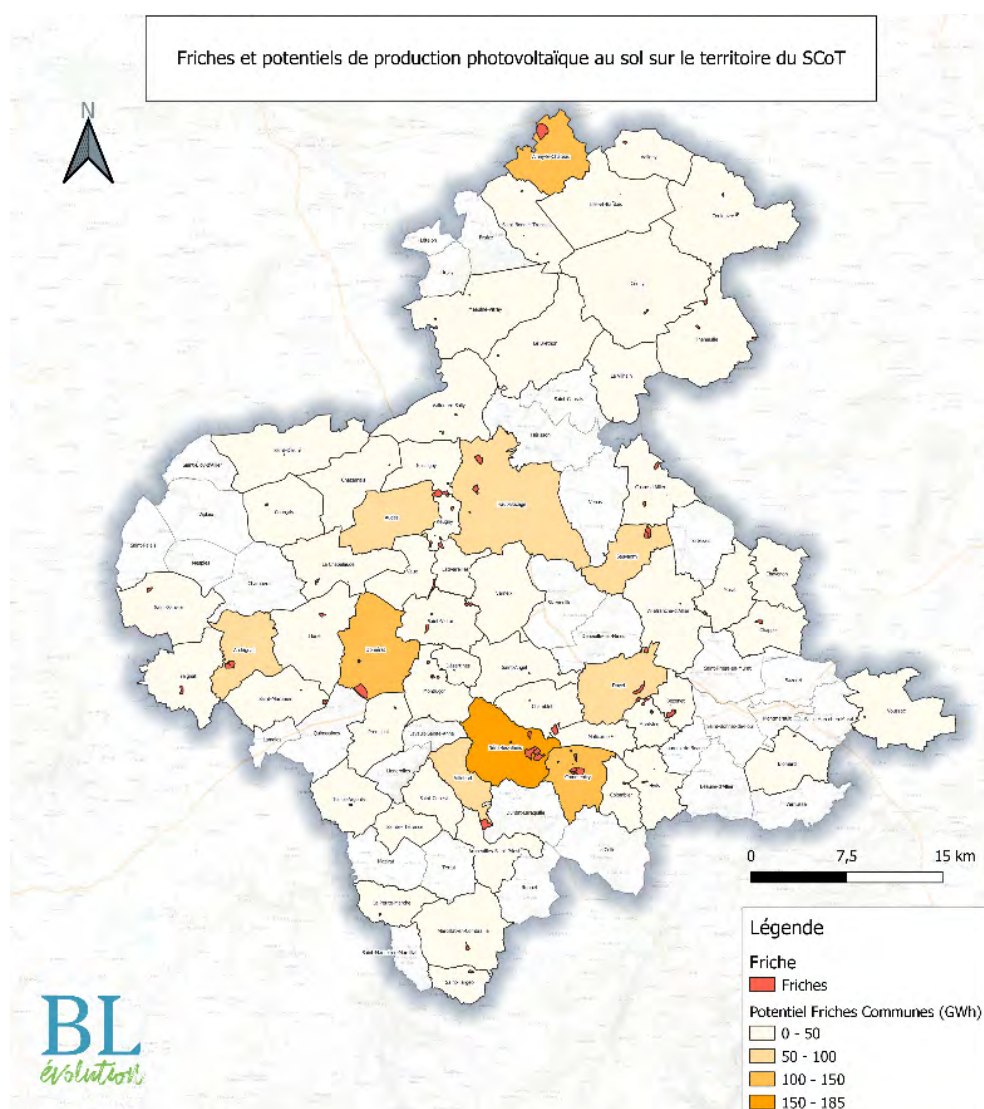
- **Solaire photovoltaïque**

Les potentiels de développement du solaire sont plus complexes à estimer car ils peuvent être très importants en considérant que toutes les surfaces du territoire soient transformées en surfaces solaires. Or, ceci n'étant pas possible, un affinement du potentiel au sol s'est appuyé sur le SDE mené à Montluçon et les hypothèses d'une étude de la SAFER en 2021 menée sur le territoire de Montluçon Communauté.

Nous avons commencé à repérer les friches et anciens sites industriels pour disposer d'une vision grosse maille des terrains exploitables et de leurs potentiels. Ensuite, l'analyse est affinée à partir des informations connues. Ce qui amène un potentiel total à hauteur de 550 GWh/an mobilisables.

EPCI	Potentiers par EPCI
Tronçais	66 GWh
Pays d'Huriel	76 GWh
Val de Cher	98 GWh
Montluçon Communauté	118 GWh
CMNC	193 GWh
Total	550 GWh

Potentiers de production en PV estimés par EPCI



Friches potentielles mobilisables

- **Eolien**

Le potentiel éolien tient compte d'une première étude de zonage qui n'est pas strictement réglementaire à l'exception des zones identifiées « implantation interdite ». Ce zonage produit à l'échelle régionale est à réinterroger dans cette étude. Néanmoins, elle permet un premier aperçu des possibilités sur le territoire en termes de potentiel de développement de l'éolien.



Potentiel éolien échelle régionale

A partir de cette carte, les hypothèses suivantes ont été ajoutées pour donner un cadre de réflexion sur les possibilités :

- Au minimum 3 éoliennes sont implantées par zones
- Il faut 26 ha par éoliennes, soit 78 ha pour 3 éoliennes
- La puissance moyenne d'une éolienne est de 3 MW
- Le facteur de charge de 23,9%
- Le fonctionnement de l'éolienne est de 24h/24 pendant 365 jours

EPCI	Potentiels par EPCI
Montluçon CO	38 GWh
CMNC	1514 GWh
Tronçais	1683 GWh
Pays d'Huriel	201 GWh
Val de Cher	628 GWh
Total	4046 GWh

Potentiels de production éolien par EPCI

- **Postes sources**

Questions fréquentes à propos des réseaux d'énergies renouvelables

Quelle est la différence entre transport et distribution d'énergie ?

Le transport est l'acheminement à longue distance de grandes quantités d'énergie, via par exemple des lignes à Très Haute Tension ou des gazoducs. La distribution est la livraison de l'énergie aux consommateurs finaux, via un réseau de gaz ou bien des lignes Basse Tension par exemple. Les quantités d'énergie en jeu n'étant pas les mêmes, ces activités font appel à des technologies et des opérateurs différents, comme RTE pour le transport d'électricité et Enedis pour la distribution.

Quel lien y a-t-il entre réseaux et énergies renouvelables ?

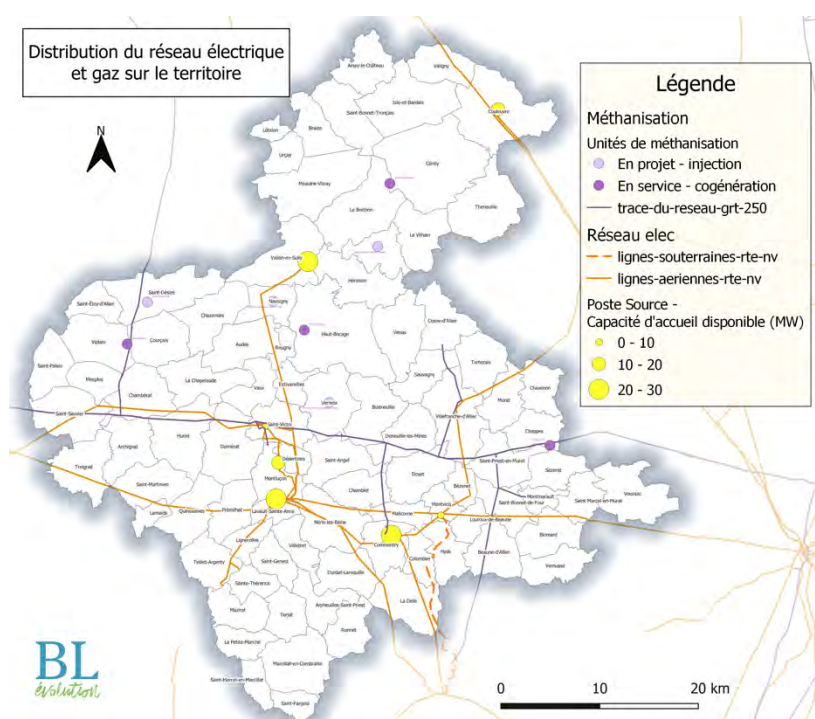
Le fonctionnement traditionnel du secteur de l'énergie est simple : de grands producteurs centralisés fournissent des consommateurs bien identifiés, ce qui permettait d'avoir un réseau de transport et de distribution relativement direct. Mais dorénavant, avec le développement des énergies renouvelables, il devient possible de produire à une échelle locale : les consommateurs peuvent devenir producteur, par exemple en installant des panneaux solaires chez eux. Pour valoriser ces plus petites productions, il est souvent nécessaire de moderniser et densifier les réseaux.

Quel est l'intérêt de ces réseaux ?

Les réseaux sont indispensables pour mettre en relation les producteurs et les consommateurs d'énergie. En effet, l'énergie se stocke difficilement, ce qui nécessite que la production et la consommation doivent être équivalentes à tout instant. Si le réseau n'est pas assez développé, une partie de la production risque d'être perdue et une partie des besoins risque d'être non satisfaite.

- **Réseau électrique et gaz**

Le réseau électrique actuel est très majoritairement aérien. Le développement des réseaux électriques sur le territoire se fera en cohérence avec le développement des infrastructures de production d'électricité et doit être pensé en associant les gestionnaires de réseaux électriques.



En effet, les nouvelles infrastructures de production et de distribution impliquent d'anticiper une adaptation des réseaux et de leurs capacités (dimensionnées à l'échelle régionale dans les S3RENR : schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables, élaborés pour 10 ans)¹. Les unités de méthanisation en service sont rattachées au réseau électrique (car cogénération) et les unités en projet devront être rattachées au réseau de gaz (car injection).

Distribution du réseau électrique et de gaz

¹ Réseau électrique et Postes sources
 Sources : Caparéseau et ODRE
 Réseau gaz et unités de méthanisation
 Sources : ODRE et Terristory

Le tableau présente les réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz du territoire. La transformation du courant haute tension en basse ou moyenne tension se fait au niveau d'installations appelées postes sources.

Neuf postes électriques sont présents sur le territoire, dont 3 à Montluçon, 3 à CMNC et 1 dans chaque EPCI restante (Tronçais, Val de Cher, Pays d'Huriel).

EPCI	Puissance des projets en développement du S3REnR en cours	Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter	Puissance EnR déjà raccordée	Puissance des projets EnR en développement	Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR
Montluçon CO	35	45	68	71	79
CMNC	14	63	32	31	77
Tronçais	4	15	4	5	18
Pays d'Huriel	0	80	0	0	80
Val de Cher	17	30	14	26	47
Total	69	231	118	134	301

Capacités des postes sources

Aujourd'hui les postes sources ne sont pas assez dimensionnés pour accueillir le raccordement selon la projection des objectifs. Néanmoins, lors de l'installation de nouvelles installations par des acteurs privés, de nouveaux postes sources pourront être installés.

Synthèse des potentiels

Vecteurs	Potentiels par EPCI	Objectifs des PCAET Pour l'horizon 2030
Méthanisation	236 GWh	146 GWh
Solaire PV au sol	550 GWh	119 GWh
Eolien	4046 GWh	200 GWh

En conclusion, il peut être relevé que **le potentiel de développement des EnR sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est très important**, mais que cette première analyse ne relève qu'un potentiel théorique, sans qu'il soit rapproché du contexte et des enjeux territoriaux particulier. Considérant ce fort potentiel, le territoire du PETR peut apparaître, à l'échelle régionale notamment, comme un territoire favorable pour le développement des EnR. Cela se traduit, dans les faits, par un nombre important de projets et par une forme de pression s'exerçant sur le territoire et les élus locaux pour leur développement.

L'objet du schéma EnR et paysages est **d'apporter une stratégie permettant d'encadrer ce développement, en prenant en compte les enjeux locaux.**

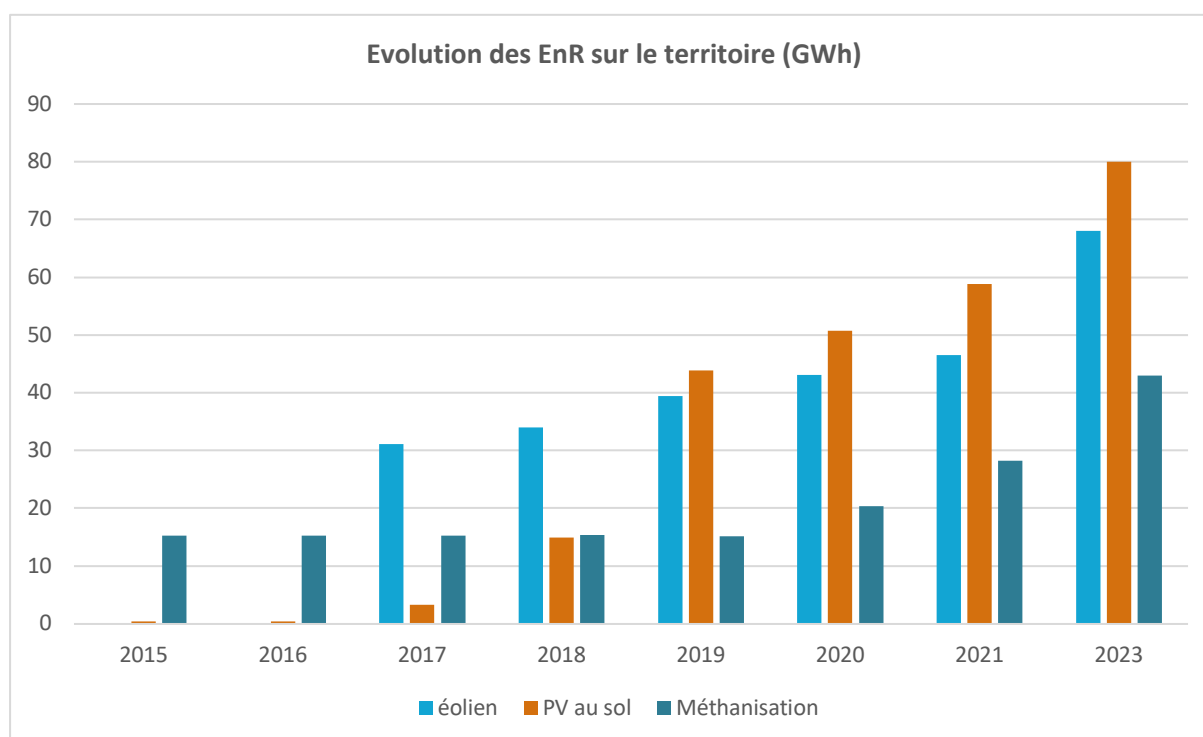
Production d'énergies renouvelables sur le territoire d'étude

En 2021, la production d'énergie renouvelable sur le territoire du SCoT représentait 134 GWh. En considérant les projets en cours, cette production est estimée à 191 GWh en 2023. Cette production augmente de manière assez linéaire depuis 2017.

La production est fournie par :

- 16 éoliennes d'une production de 47 GWh en 2021 auxquels s'ajoutent 13 éoliennes en projet. **Soit une production totale de 68 GWh considérée en 2023.**
- 11 parcs solaires d'une production de 60 GWh en 2021 auxquels s'ajoutent 13 nouvelles installations. **Soit une production totale de 80 GWh en 2023 (source : DDT 03).**
- 4 unités de méthanisation d'une production de 28 GWh en 2021 auxquelles s'ajoutent 4 nouvelles unités en installation. **Soit une production de 43 GWh en 2023.**

A noter que d'autres filières de production d'énergies renouvelables sont présentes sur le territoire (biomasse, pompes à chaleurs, etc) mais celles-ci ne sont pas prises en compte dans le cadre de cette étude.



Evolutions de la production d'EnR sur le territoire

Objectifs de développement des EnR sur le territoire

4. Objectifs de développement des énergies renouvelables des PCAET

Les Plans Climat Air-Énergie-Climat Territoriaux visent à fixer des objectifs ambitieux dans plusieurs domaines essentiels pour la transition écologique. Ils incluent la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la diminution des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la promotion de la séquestration carbone pour atteindre la neutralité carbone. De plus, ces plans mettent l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'air et le renforcement de l'adaptation au changement climatique à l'échelle territoriale.

Les PCAET fixent des objectifs pour les horizons 2030 et 2050 sur le territoire en s'appropriant les objectifs nationaux, principalement la Loi Transition Ecologique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), le Programme Pluriannuel de l'Energie (PPE) ou encore le Plan Nationale de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA). Les PCAET construisent dans un premier temps une stratégie territoriale qui fixent les objectifs pour les territoires à 2030 et 2050 et un programme d'actions qui décline opérationnellement les objectifs de la stratégie pour 6 ans.

Chaque collectivité du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher a construit un PCAET au cours des années 2020-2021. Par le biais de ces PCAET chaque EPCI s'est fixé un objectif de développement des EnR en déclinant par vecteur la production d'énergie renouvelable visée.

Les ambitions fixées concernant les énergies renouvelables dans ces PCAET permettent de mesurer les besoins en infrastructures en identifiant le nombre d'installations nécessaires pour atteindre les objectifs du PCAET.

Vecteurs	Production actuelle (2023)	Objectifs de production 2030	Reste à produire
Production solaire photovoltaïque au sol	80 GWh	119 GWh*	40 GWh
Eolien	68 GWh	196 GWh	128 GWh
Méthanisation	43 GWh	88 GWh	45 GWh

Production, objectifs et "reste à produire"

**Les objectifs 2030 de PV au sol ne sont pas inscrits dans les stratégies PCAET. L'objectif calculé pour 2030 est produit à partir de l'objectif 2050 par rapport à la production actuelle. Considérant une évolution constante de production (+5,5 GWh/an entre 2023 et 2050). Ce chiffre exclu les objectifs de panneaux solaires sur toitures.*

5. Estimation du nombre de projets « à installer »

L'estimation du nombre de projet est une approche qui permet de cadrer le Schéma Directeur des EnR. Le reste à produire correspond aux objectifs 2030 moins la production actuelle issue des installations présentes. A partir de ce « reste à produire », le nombre d'installations nécessaire pour répondre à l'objectif est estimé en considérant le développement de projets similaires à ceux existants. Néanmoins, cette donnée peut être très différente selon la puissance installée de l'installation.

Par exemple, il est prévu de produire 88 GWh en méthanisation en 2030 au sein des PCAET. Or les 8 méthaniseurs présents en 2023 produisent 43 GWh, soit une production par méthaniseur de 5 GWh/an. Pour estimer le nombre de projets à installer, nous considérons le déploiement de méthaniseurs équivalents, soit 8 méthaniseurs supplémentaires. Cependant, si les méthaniseurs installés sont de taille restreinte et produisent 2,5 GWh/an, il faudra 16 méthaniseurs.

Vecteurs	Nombre d'installations en 2023	Production moyenne par installations	Reste à produire	à Nombre de projet à installer
Production solaire photovoltaïque au sol	24	3,3 GWh	40 GWh	12 soit entre 24 et 36 ha *
Eolien	29	2,3 GWh	118 GWh	50
Méthanisation	8	5,3 GWh	45 GWh	9

*considérant entre 2 et 3 ha par installations

Estimation du nombre de projets à installer

Les dynamiques en cours : nombre de projets à l'étude sur le territoire

Le tableau suivant récapitule les projets éolien et photovoltaïque en service et en cours d'instruction auprès de la DDT de l'Allier en septembre 2023. On observe un volume important de projets de photovoltaïque à l'étude mettant en avant la dynamique forte du territoire et la pression qui s'exerce sur les communs. Les objectifs de développement et de production définis précédemment apparaissent dès lors atteignables relativement rapidement

		Puissance (MWc) en service	Surface en service (ha)	Puissance (MWc) autorisé	Surface autorisée (ha)	Puissance (MWc) en cours d'instruction	Surface en cours d'instruction
Pays de Tronçais	Parc éolien						
	Parc photovoltaïque	18	31,01			59,72	58,9 +?
Val de Cher	Parc éolien					3	
	Parc photovoltaïque			16	16,81	79,2	59,05
Pays d'Huriel	Parc éolien	7		9		5	
	Parc photovoltaïque					7	0,74
Montluçon Communauté	Parc éolien	4					
	Parc photovoltaïque	6	14,53	86	138,73	10,6	7+?
Pays de Commeny-Montmaraul-Néris	Parc éolien					7	
	Parc photovoltaïque	27	33,92	25	27,57	92,66	121,92 +?

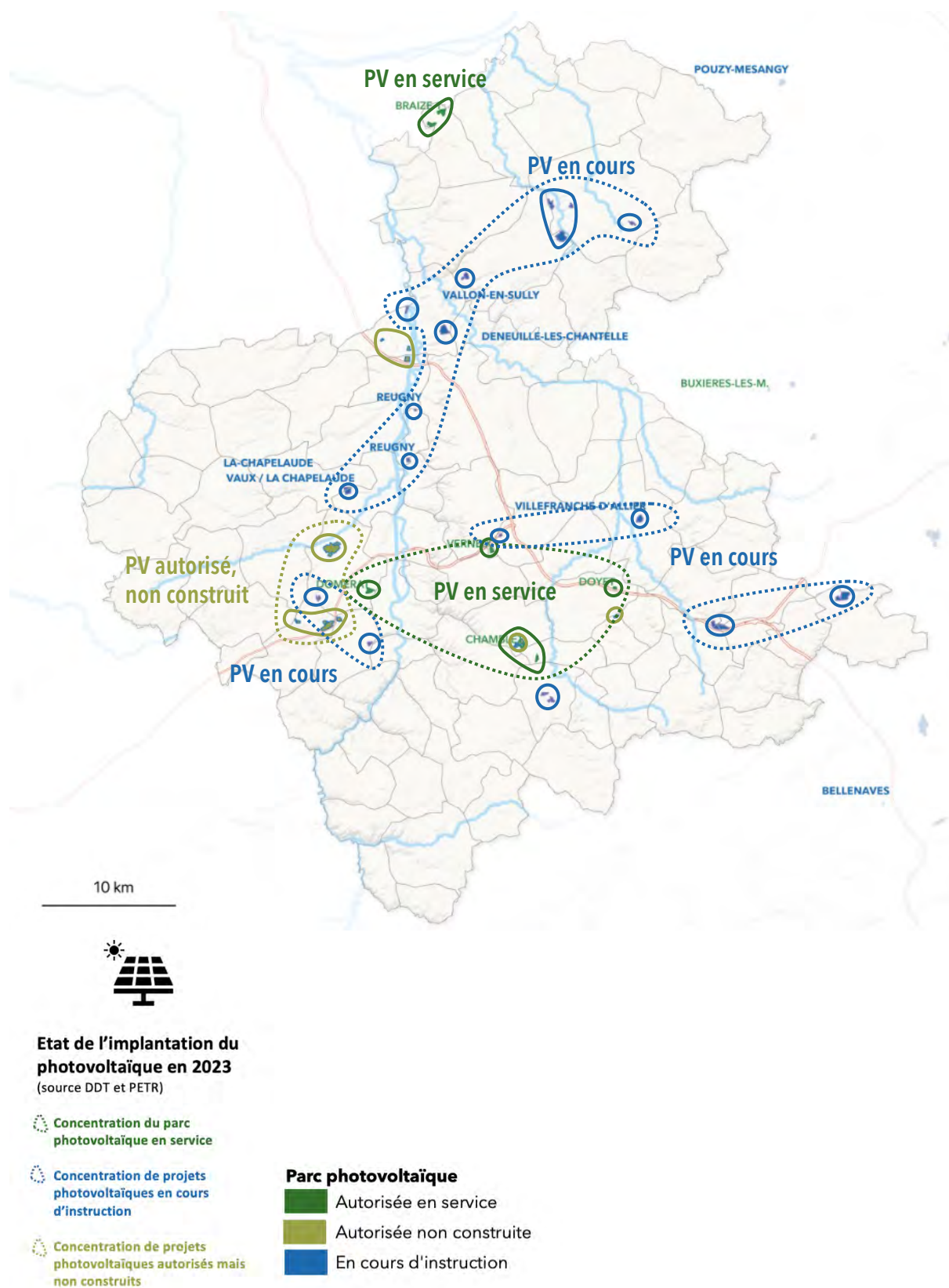
Nombre de projet éolien et photovoltaïque à l'étude sur le territoire (source DDT septembre 2023)

La mise en place d'une stratégie permettant de cadrer ce développement apparaît nécessaire, notamment afin de réduire au maximum les potentiels impacts négatifs sur les milieux naturels pouvant découler de la mise en œuvre de ces projets.

Type d'énergie renouvelable	Principaux enjeux associés pour les milieux naturels
Eolien	Artificialisation des sols, destruction d'habitats, surmortalité de l'avifaune et des chiroptères, obstacles à la continuité écologiques.
Méthanisation	Pollution de l'eau, artificialisation des sols, destruction d'habitats, obstacles à la continuité écologique.
Photovoltaïque	Tassement du sol, perte de la diversité floristique, obstacles à la continuité écologique.

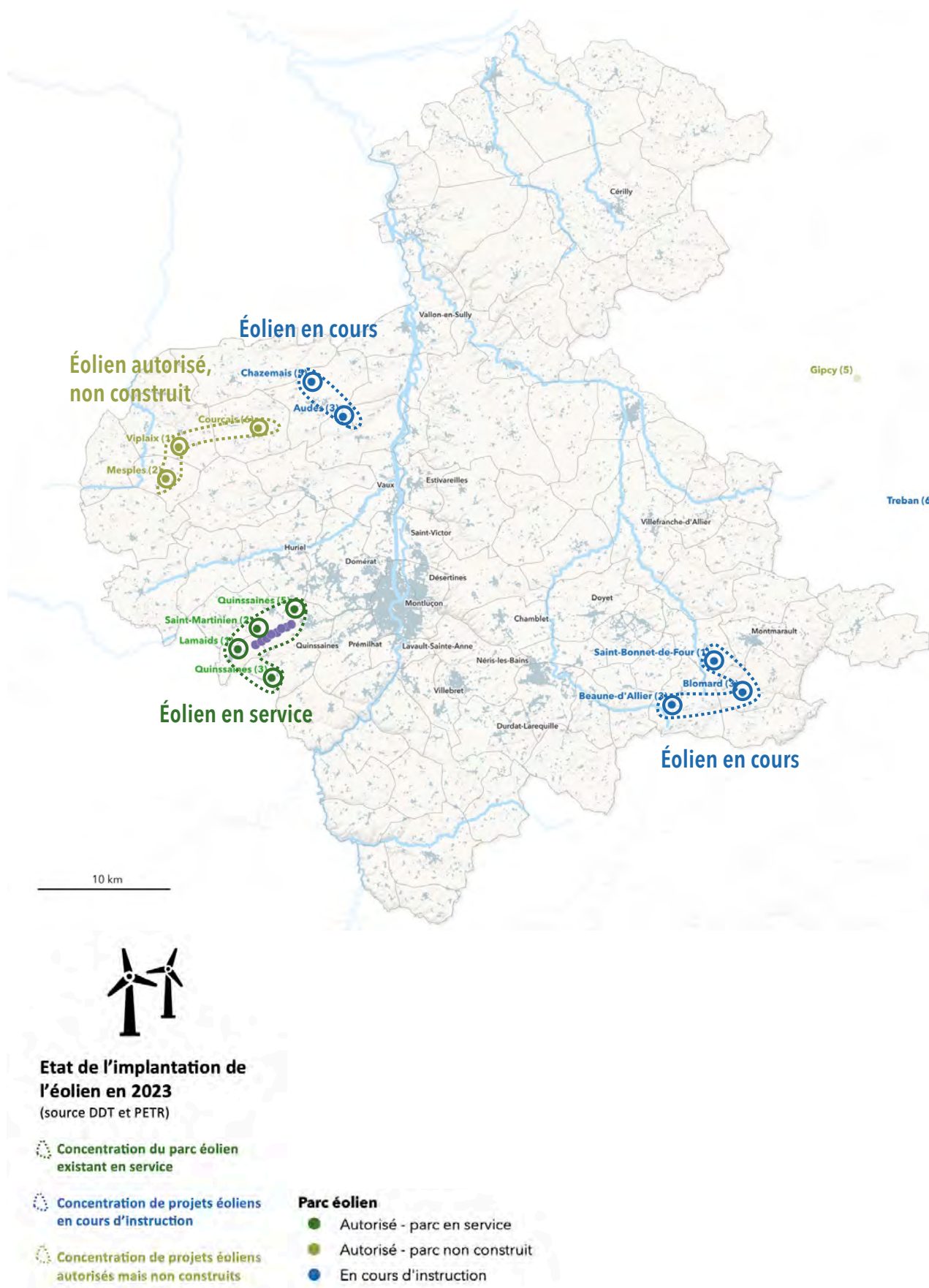
Principales sources de pressions des systèmes EnR

1. Les panneaux photovoltaïques



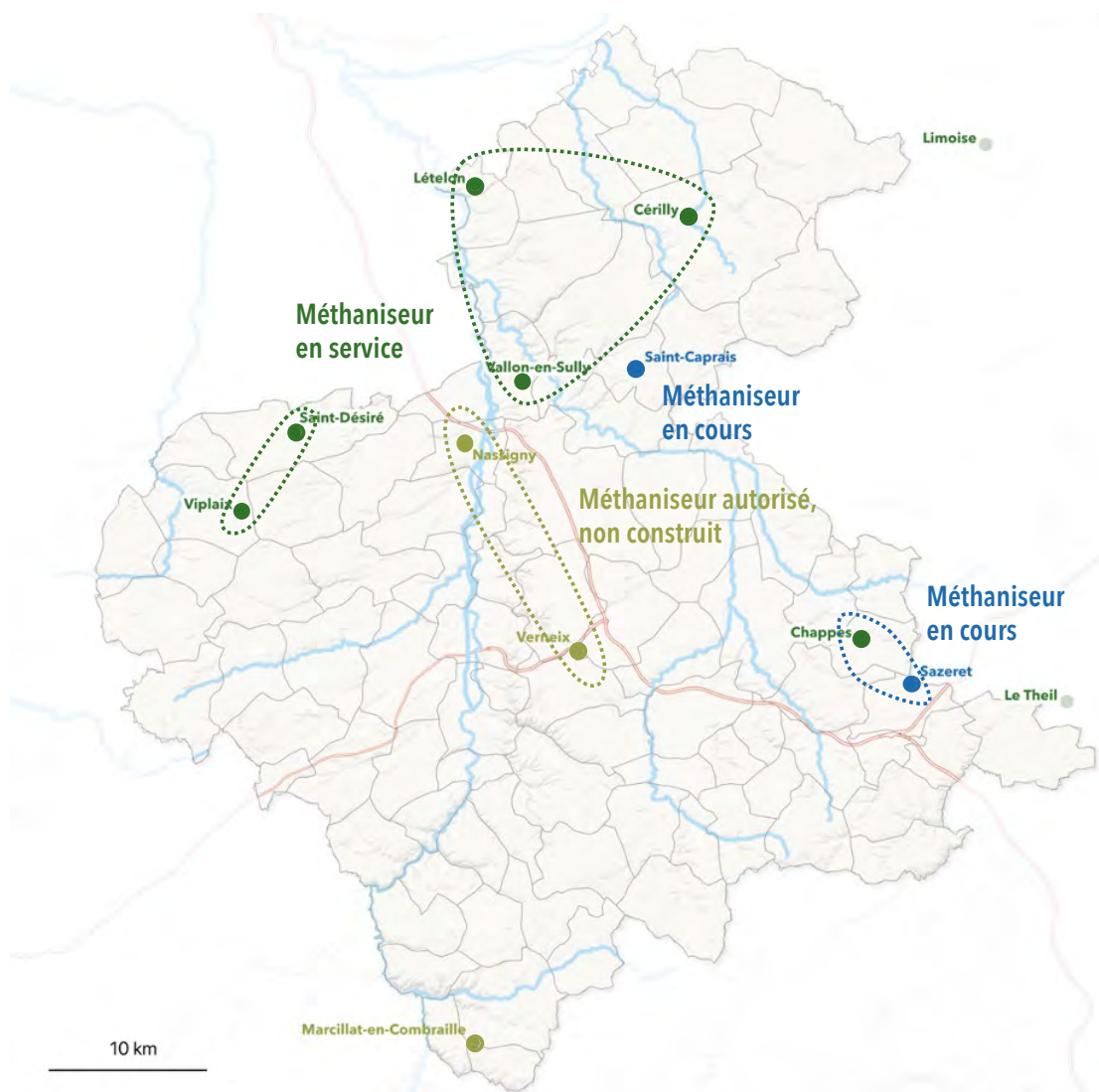
Répartition des projets de photovoltaïque au sol (DDT, PETR, atopia)

2. Les éoliennes



Répartition des projets d'éoliennes (DDT, PETR, atopia)

3. Les méthaniseurs



Etat de l'implantation de méthaniseurs en 2023

(source DDT et PETR)

- Concentration de méthaniseurs existants en service
- Concentration de méthaniseurs en cours d'instruction
- Concentration de méthaniseurs autorisés mais non construits

Méthaniseur

- En service
- En cours de construction
- En cours d'instruction

Répartition des projets de méthaniseurs (DDT, PETR, atopia)

Synthèse du volet énergie

Les PCAET établissent des objectifs clairs en matière de production d'énergies renouvelables que les EPCI membres se sont fixés. Ils identifient le "reste à produire" nécessaire pour atteindre ces objectifs ambitieux. Ce diagnostic se concentrant sur les trois vecteurs énergétiques cibles : éolien, photovoltaïque et méthanisation.

L'étude des trois types de production d'énergie renouvelable révèle que le potentiel théorique de développement des énergies renouvelables sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est important.

Les objectifs de développement définis par les PCAET, les dynamiques en cours et le volume important de projets de parcs photovoltaïques à l'étude témoignent de la pression significative pour le développement des énergies renouvelables. Dans ce cadre, le schéma EnR et paysages vise à fournir une stratégie permettant d'encadrer ce développement, tout en intégrant les enjeux locaux.

En conclusion, la nécessité d'une stratégie bien définie est primordiale pour garantir un développement harmonieux et respectueux des énergies renouvelables sur le territoire, en tenant compte des contraintes et des opportunités locales. Cette stratégie doit permettre d'atteindre les objectifs de production tout en répondant aux attentes des acteurs locaux et en préservant les paysages et les ressources naturelles.



Eolien

68 GWh produits en 2023

Un objectif de production de 200 GWh en 2030, soit 50 nouvelles installations

Une capacité de produire 4000 GWh

Solaire au sol

80 GWh produits en 2023

Un objectif de production de 120 GWh, soit 12 nouvelles installations

Une capacité de produire 550 GWh



Méthanisation

43 GWh produits en 2023

Un objectif de production de 145 GWh, soit 9 nouvelles installations

Une capacité de produire 240 GWh

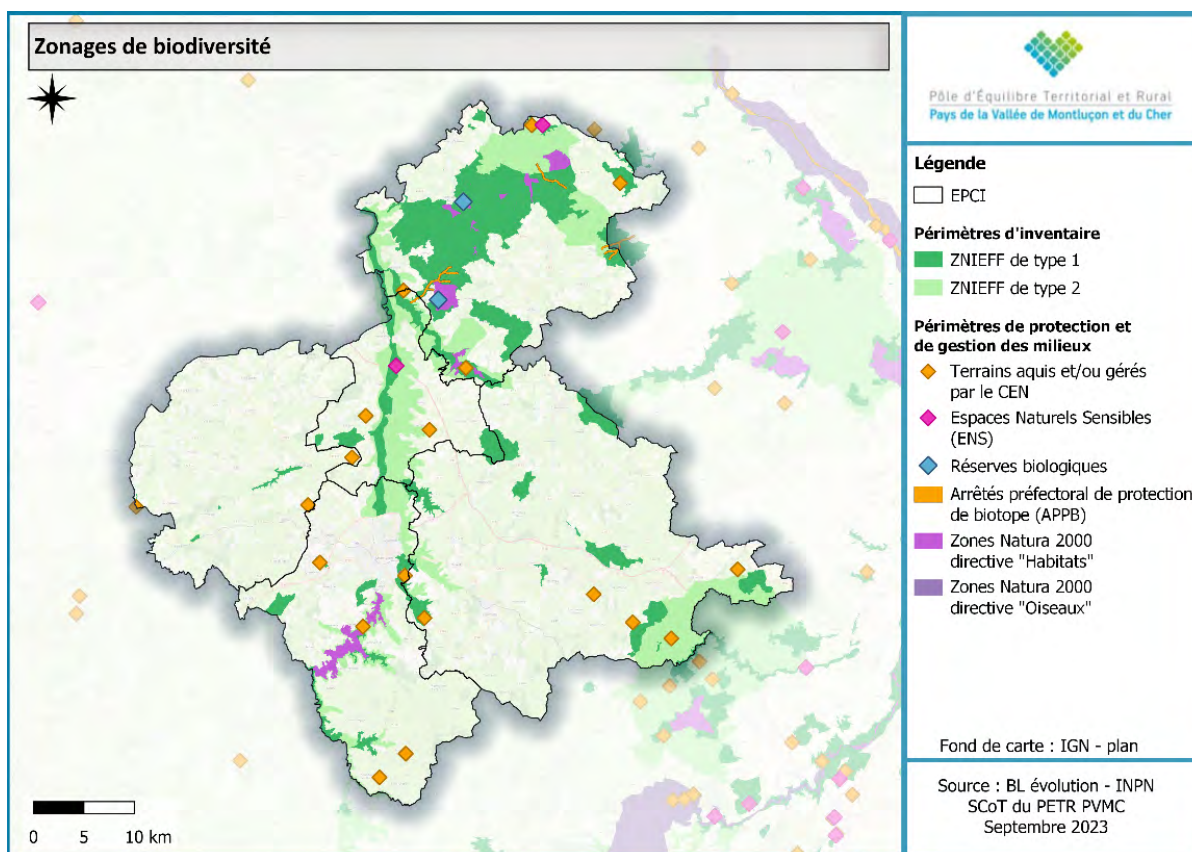
II. Volet milieux naturels : état des lieux et enjeux liés aux EnR

Ce volet présente les zonages de protection de la biodiversité présent sur le territoire du PETR. Il décrit ensuite les principaux milieux naturels présents, et enfin, il évalue l'état de la cohérence écologique du territoire.

Les zonages de protection de la biodiversité

Les zonages de protection en faveur de la biodiversité sont des dispositifs visant à délimiter, connaître et protéger les espaces naturels sur lesquels des enjeux écologiques, biologiques, faunistiques ou floristiques ont été identifiés. Ils ne disposent pas tous de la même origine juridique et de la même portée réglementaire.

Le territoire dispose de plusieurs espaces naturels protégés surtout le long de la vallée du Cher et au nord du territoire.



Les zonages en faveur de la biodiversité

- **Les périmètres de protection et de gestion des milieux naturels**

On retrouve sur le territoire 2 Réserves biologiques, 18 terrains acquis ou gérés par le CEN, 2 Espaces Naturels Sensibles (ENS) et 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB).

Ces zones présentent des enjeux forts pour la conservation des habitats nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées et menacées. Elles sont d'autant plus importantes à préserver qu'elles sont morcelées et peu nombreuses sur le territoire.

Protections réglementaires	Importance écologique
APPB	Ruisseaux abritant des espèces menacées (Ecrevisse à pattes blanches, Lamproie de Planer, Chabot ...)
Réserve biologique	Chênaies anciennes rare sur le territoire national
ENS	Etang et forêt alluviale jouant un rôle important dans les continuités écologiques et présentant une grande richesse avifaunistique (Milan noir, Balbuzard pêcheur, Aigrette garzette...)

Importances écologiques

- **Les zones Natura 2000**

Le réseau Natura 2000 est un programme européen qui identifie les sites naturels, terrestres et marins et qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

Sur le territoire, **3 sites Natura 2000 de la directive « Habitat » sont présents**. Ils abritent une grande diversité d'habitats d'intérêt communautaires (endémique, vulnérable ou en danger), des espèces très sensibles aux pressions anthropiques et climatiques (insectes, amphibiens) et une avifaune riche. Certains habitats sont identifiés comme « prioritaire » et font l'objet de procédure renforcée. Les enjeux de conservation sont fortement liés au maintien de la qualité des cours d'eau, aux activités agricoles, au maintien des habitats malgré les opérations d'aménagement et à la fréquentation des sites.

Zone Natura 2000	Importance écologique
Gorges du Haut-Cher	Forêt alluviale identifiée comme prioritaire Habitats favorables au gîte et à l'alimentation d'espèces à enjeux telles que les chiroptères ; 10 espèces identifiées par l'annexe 2 de la directive (Triton crêté, Chabot, Lamproie de Planer, Cuivré des marais, Grand Capricorne...).
Forêt de Tronçais	16 espèces d'intérêt communautaire (Cistude d'Europe, Sonneur à ventre jaune, loutre d'Europe, Grand Rhinolophe, ...) ; 59 gîtes d'hibernation et 1 site de reproduction pour les chiroptères ; 13 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>).
Gîtes de hérisson	Colonie importante de chiroptères notamment de Murin à oreilles échancrées ; 6 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (Frênaies ormaies atlantiques à Aegopode des rivières) ; Quelques espèces identifiées par l'annexe 2 de la directive

Importance écologique des zones N2000

- **Les protections d'inventaire : les ZNIEFF**

Il existe également des zonages à but informatif ou d'inventaire (ZNIEFF) ayant **une importance moins forte en termes de conservation mais présentant un potentiel biologique avec des espèces dites patrimoniales**.

Les espèces sont qualifiées déterminantes ZNIEFF, si elles sont en danger, protégées nationalement ou régionalement, ou si elles se trouvent dans des conditions écologiques particulières (effectifs remarquables, limite aire de répartition, endémisme ...).

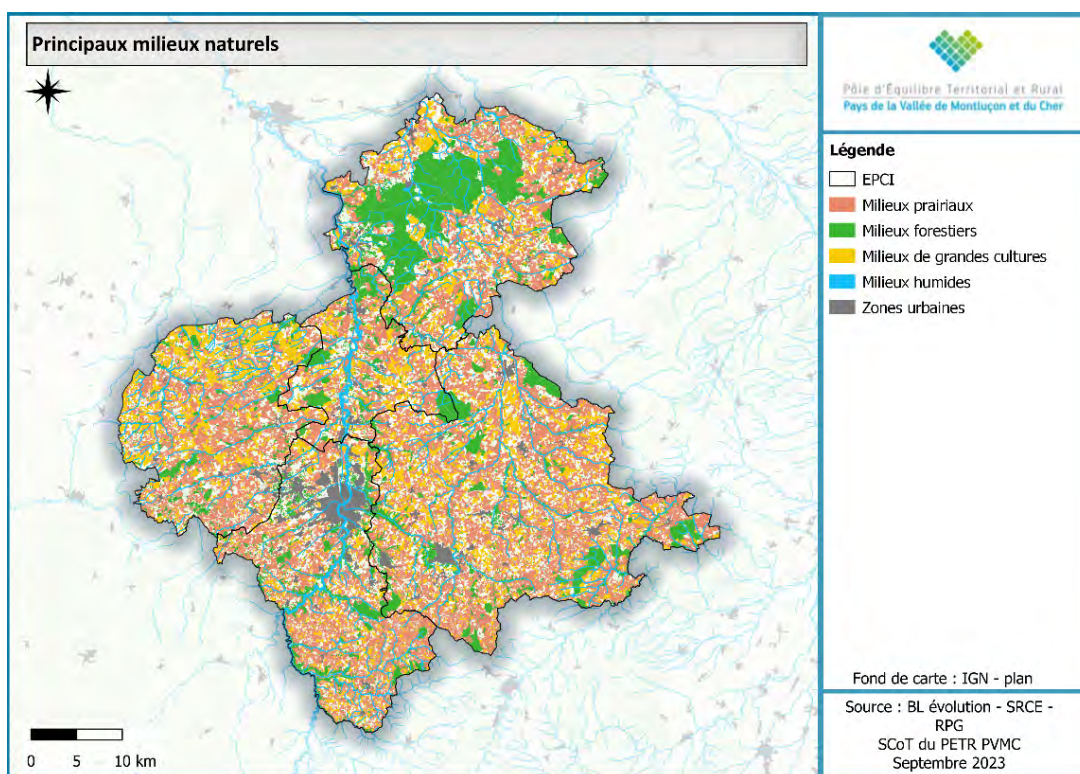
On retrouve sur le périmètre du territoire 49 ZNIEFF de type 1 et 4 ZNIEFF de type 2, réparties le long du Cher et au nord du territoire. Elles visent des milieux et des espèces variées : des forêts et des bois, des vallées et gorges, des étangs, des marais et des lacs. La forêt de Tronçais est l'une des plus importantes et comporte une répartition des espèces et un agencement des habitats faisant l'objet du classement

Les principaux milieux naturels du territoire

Le territoire dispose d'une diversité d'espaces naturels répartis selon 4 grands types : milieux prairiaux, milieux forestiers, milieux de grandes cultures, milieux humides.

Les milieux moins riches se trouvent au niveau de la zone anthropisée autour de Montluçon et à l'ouest du territoire avec la présence de grandes cultures avec des pratiques agricoles intensives.

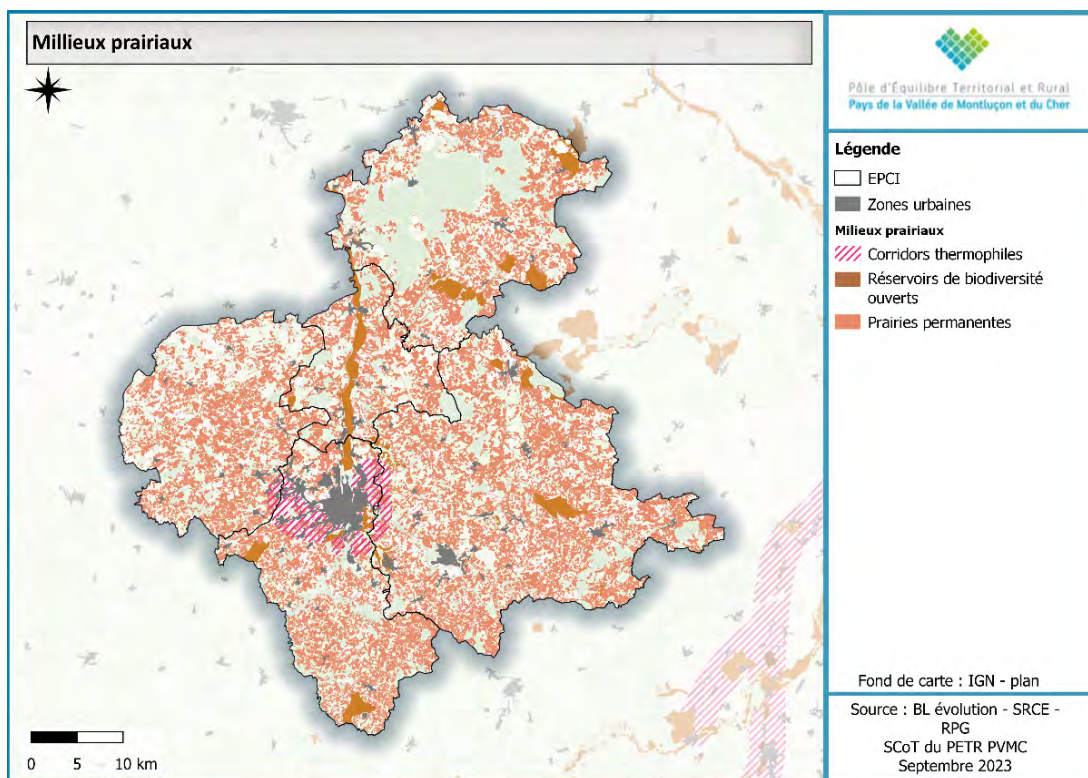
Les milieux à forte richesse écologique se situent sur l'ensemble du territoire. A noter que **le Cher** représente une **colonne vertébrale pour la biodiversité**, dans une vallée particulièrement contrainte (en contact avec l'urbanisation et les infrastructures de transports).



Principaux supports des milieux naturels

- **Les milieux prairiaux**

Les milieux prairiaux sont **les milieux les plus représentés** sur le territoire. Ce sont des espaces principalement entretenus par des activités d'élevage bénéfiques pour la biodiversité. Ces milieux peuvent accueillir des **cortèges floraux rares ou menacés**, comme des orchidées. Ils représentent aussi **des lieux de vie pour de nombreuses espèces faunistiques** comme les oiseaux ou les mammifères.



Les milieux liés aux espaces prairiaux

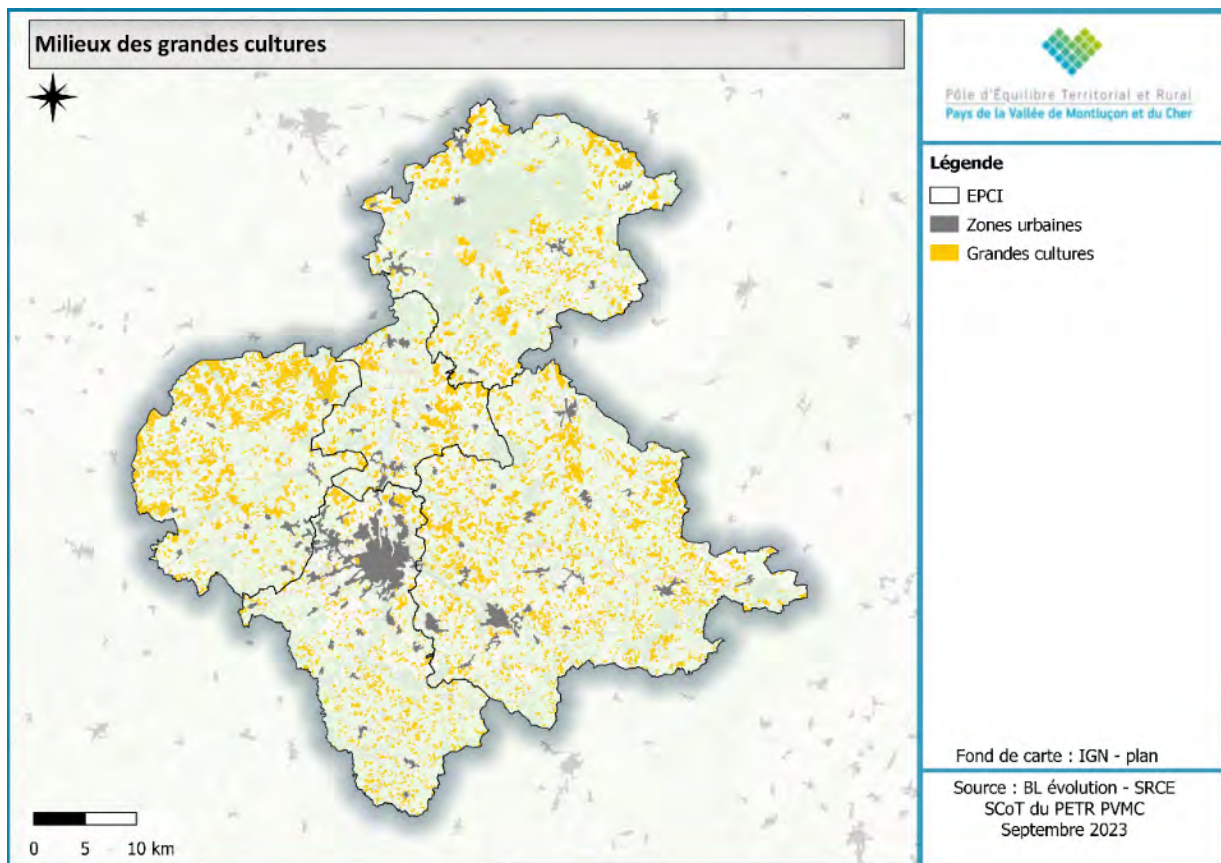
Parmi les milieux ouverts remarquables, le territoire se compose :

- **De milieux prairiaux** : représentés par des prairies permanentes qui sont réparties sur l'ensemble du territoire ;
- **Des corridors thermophiles** en pas japonais : des milieux secs qui accueillent des espèces particulières qui sont habituées à des chaleurs élevées et une humidité des sols faible. Ces milieux sont présents aux alentours de la ville de Montluçon ;
- **Des réservoirs ouverts** : où se présentent des milieux ouverts avec des éléments identifiés comme pertinents dans le déplacement des espèces (arbres isolés, bosquets, haies...) présents majoritairement le long des cours d'eau et au sein des massifs forestiers ;

- **Les milieux agricoles en grandes cultures**

Les milieux agricoles, qui peuvent être de grande surface ne sont pas toujours favorables à la biodiversité. **Même si le potentiel biologique est moindre, de nombreuses espèces sauvages sont associées à ces milieux** et sont bien souvent en voie de disparition car menacées par les pratiques intensives. Les **espèces messicoles** par exemple, comme les bleuets ou les nigelles, sont une flore inféodée aux bords de champs et aux milieux cultivés de façon extensive. On y retrouve également un **cortège d'insectes** utiles aux cultures, ainsi qu'une **avifaune de plaine** avec de nombreux rapaces qui vont nicher dans ces espaces et s'en servir de **zone de chasse**.

Sur le territoire, ces espaces sont en extension principalement sur l'ouest et le nord du territoire.



Les milieux agricoles ouverts de grandes cultures

- **Les milieux humides et cours d'eau**

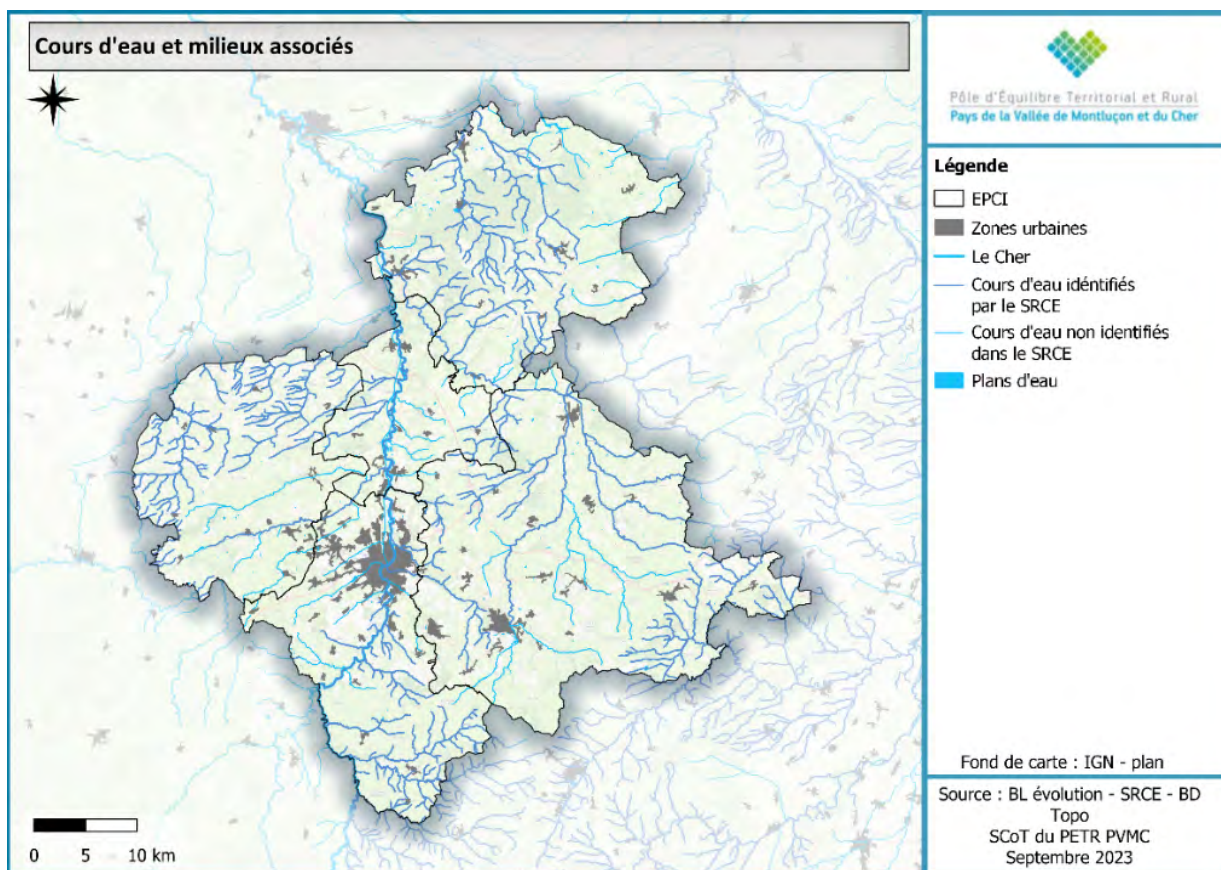
Le réseau hydrographique est hiérarchisé selon l'importance écologique. Le territoire compte des **cours d'eau à forte valeur écologique, qui sont à préserver ou remettre en bon état**. Ils peuvent abriter une grande diversité d'espèces dont des **espèces à faible capacité de déplacement (amphibiens, odonates, reptiles)**.

Les ripisylves constituent notamment des espaces de déplacement et de vie, essentiels pour ces espèces.

Les autres cours d'eau du territoire subissant des pressions liées à l'artificialisation (drainage, conduites forcées...) présentent une diversité moindre mais n'empêche pas une certaine vigilance sur la présence d'espèces.

A noter également la présence de nombreux plans d'eau et de zones humides à proximité du Cher. Les plans d'eau peuvent représenter des milieux plus ou moins intéressants pour la biodiversité. **Les zones humides sont en forte régression à l'échelle nationale et représentent un enjeu fort**. Elles sont souvent composées de mosaïques de milieux et **d'espèces menacées, endémiques ou protégées**.

Ces milieux constituent également des **corridors multi-trames importants pour le déplacement des espèces du nord au sud du territoire et avec les territoires voisins**. Par ailleurs, ils sont très dépendants des qualités physico-chimiques de l'eau et des modifications apportées au cours d'eau.



Milieux humides et associés

- **Les espaces forestiers et lisières**

La forêt est présente sur 16% de la superficie totale du territoire. Par ailleurs on distingue 2 types de forêts pouvant présenter une diversité biologique plus ou moins importante : les **forêts anciennes** et les forêts plus récentes.

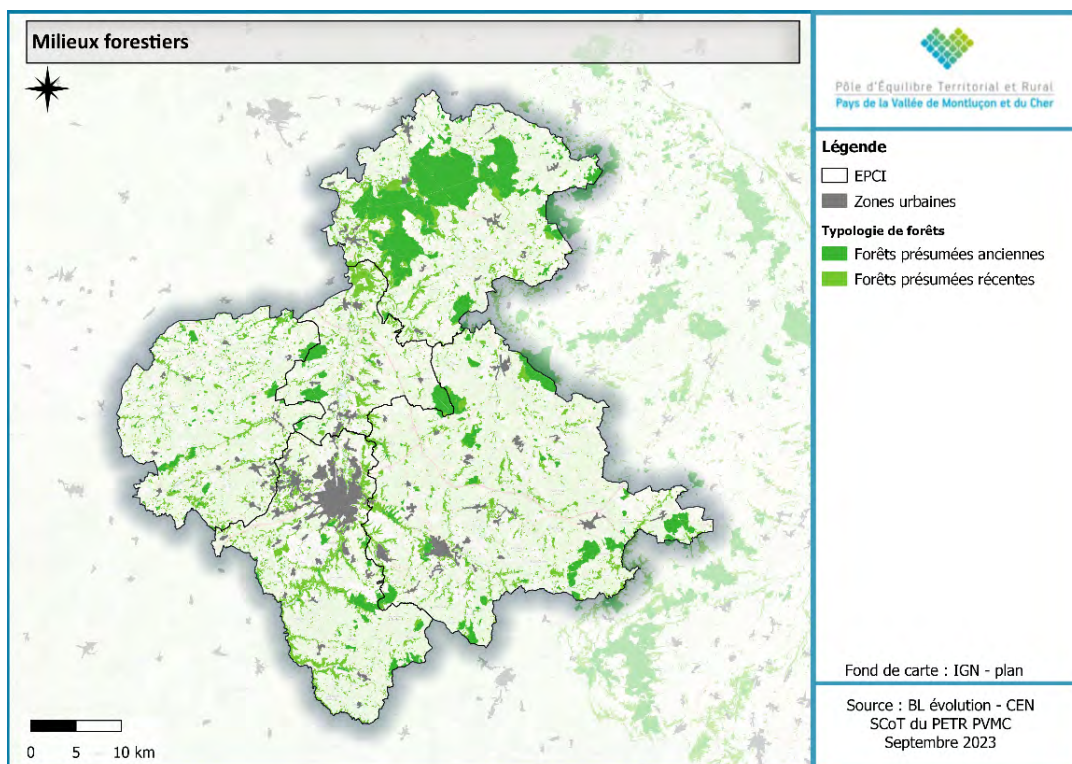
Ces forêts anciennes, représentant une part très importante des surfaces forestières, notamment avec la **forêt de Tronçais** qui constitue le **principal réservoir de biodiversité forestier** du territoire.

N'ayant pas fait l'objet de coupe rase, elles sont **particulièrement propices pour la biodiversité** (espèces rustiques, biomasse au sol importante ou encore présence de bois morts). Elles constituent notamment des **habitats favorables pour les chiroptères**.

A noter que certaines forêts anciennes sont isolées du reste des massifs forestiers. Il s'agit d'un potentiel enjeu dans les questions de cohérence naturelle pour ces milieux favorables à la biodiversité.

Les forêts plus récentes sont **moins intéressantes du point de vue de la biodiversité** mais constituent tout de même des zones d'abris et de déplacement pour les espèces.

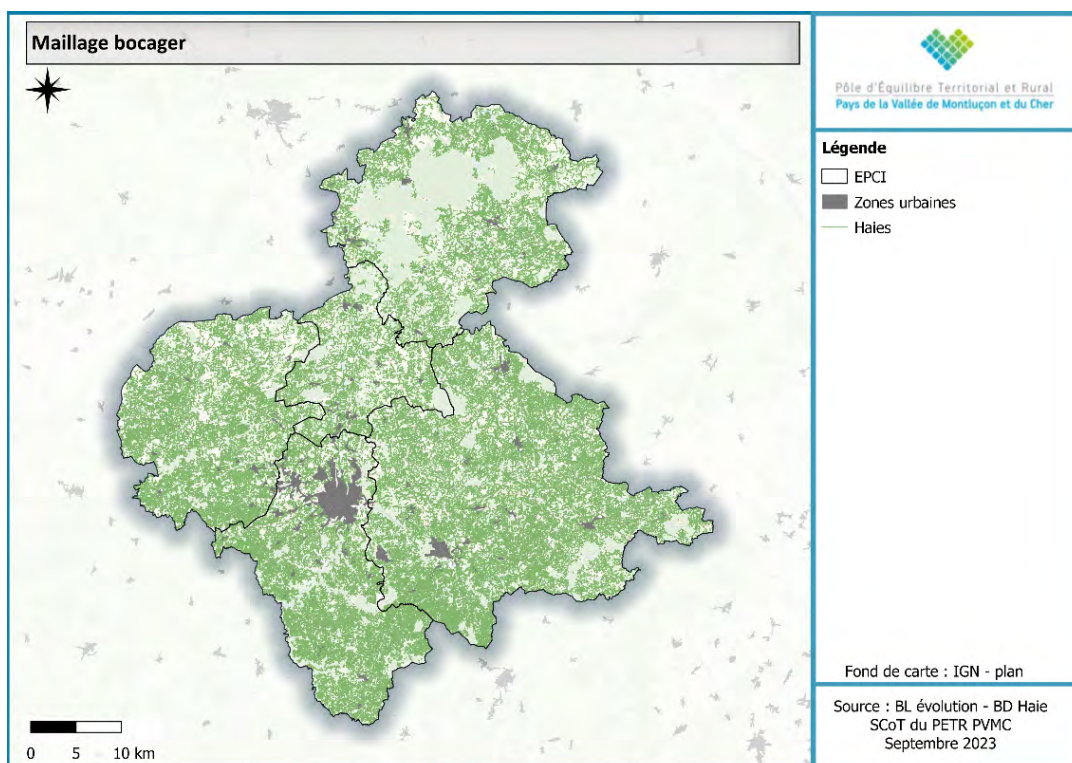
Enfin, les lisières de ces espaces forestiers rassemblent des conditions favorisant **une grande diversité spécifique**. Elles sont importantes pour la **réalisation du cycle de vie de certaines espèces** notamment pour les activités de chasse des chiroptères et peuvent **abriter des espèces à faibles capacités de dispersion**. De plus, ces zones remplissent plusieurs **services écosystémiques** (atténuation du vent, barrière contre les envahisseurs, ...)



Milieux forestiers

- **Les milieux bocagers**

Le bocage est un paysage agricole composé d'une mosaïque de prairies et de cultures de tailles et formes variables, délimitée par des haies, avec ou sans talus, souvent associées à des bois et des réseaux de mares.



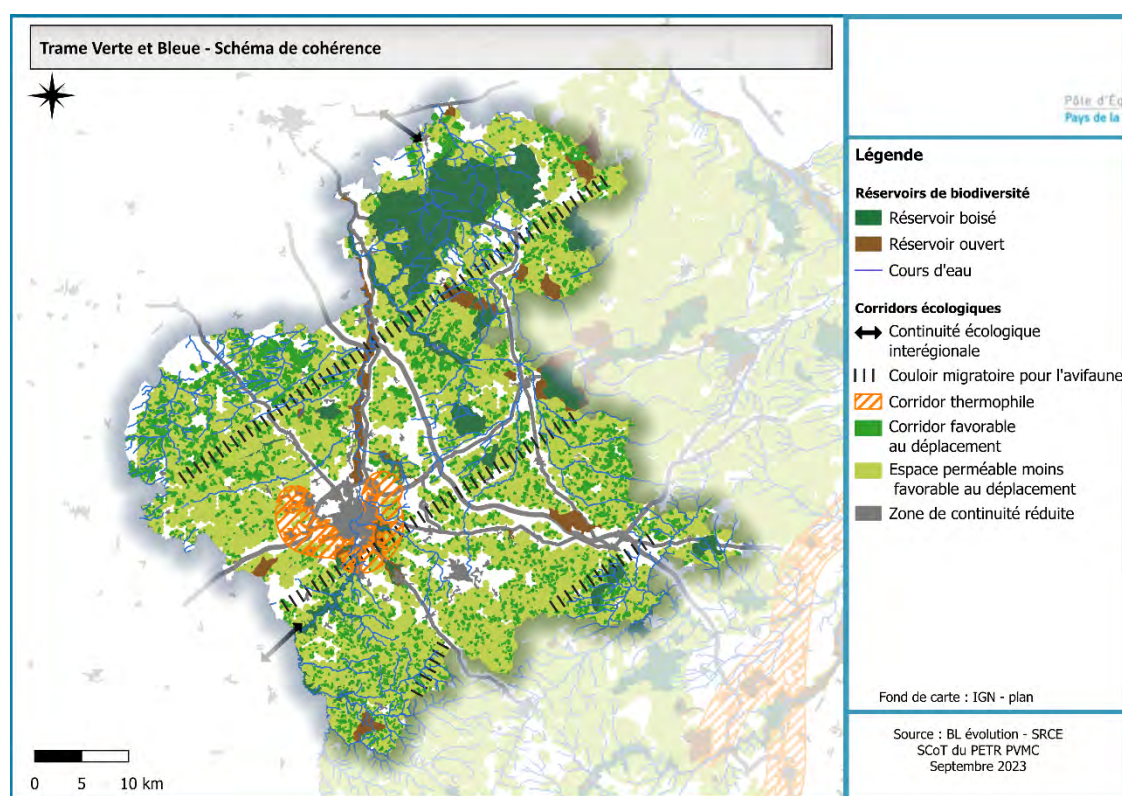
Milieux bocagers

Sur le territoire, sont recensées 11 500 km de haies réparties sur l'ensemble du territoire. Ces haies ont de multiples fonctions (protection contre le vent, les crues, stockage de carbone) et **sont de véritables écosystèmes indispensables pour la cohérence écologique**. Sur le territoire, le bocage est très dense et semble assez bien conservé.

La cohérence écologique

Les continuités écologiques sont des espaces indispensables rassemblant des conditions favorables au déplacement et à la présence d'espèces qu'il convient de préserver pour favoriser la résilience des espèces, notamment face au changement climatique.

Ces continuités écologiques sont déclinées au sein du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles. Le SRCE présente la trame verte et bleue et décline ces objectifs à l'échelle de la Région.



Trame verte et bleue

- Les réservoirs de biodiversité**

Les **principaux réservoirs de biodiversité se situent sur la partie nord du territoire**. On retrouve principalement de grandes entités forestières et quelques milieux ouverts. Les réservoirs forestiers sont constitués de **grandes forêts domaniales** (exemple de la forêt du Tronçais) et de forêts plus petites. Écologiquement riches, ils participent pleinement à la continuité forestière d'importance régionale et comportent des zones humides forestières remarquables.

Le Cher, et ses abords notamment la ripisylve constituent également des **réservoirs de biodiversité multi-trames particulièrement importants** qui traversent le territoire du nord au sud.

L'ouest du territoire, marqué par la présence d'une agriculture plus ouverte, dispose de peu de réservoirs de biodiversité.

- Les corridors écologiques**

Concernant les éléments naturels structurants qui permettent de relier les réservoirs de biodiversité, **il existe une cohérence marquée sur l'ensemble du territoire**.

La **continuité thermophile** est constituée par la haute vallée du Cher et l'ensemble des landes sèches situées en périphérie de l'agglomération de Montluçon. Elle représente un enjeu majeur à échelle régionale et suprarégionale (Limousin), elle est à préserver ou à remettre en bon état, notamment vis-à-vis de la périurbanisation croissante près de Montluçon.

Les **milieux agropastoraux** sont présents sur l'ensemble du territoire. Ce sont les prairies permanentes qui dominent. Ces secteurs agricoles, au maillage bocager dense, sont classés en **corridors écologiques diffus**.

De plus, le SRCE recense des **couloirs migratoires pour l'avifaune** traversant le territoire du sud-ouest au nord-est.

A noter la présence de l'autoroute A71 qui traverse le territoire du sud-est au nord. La **transparence écologique** est donc à améliorer.

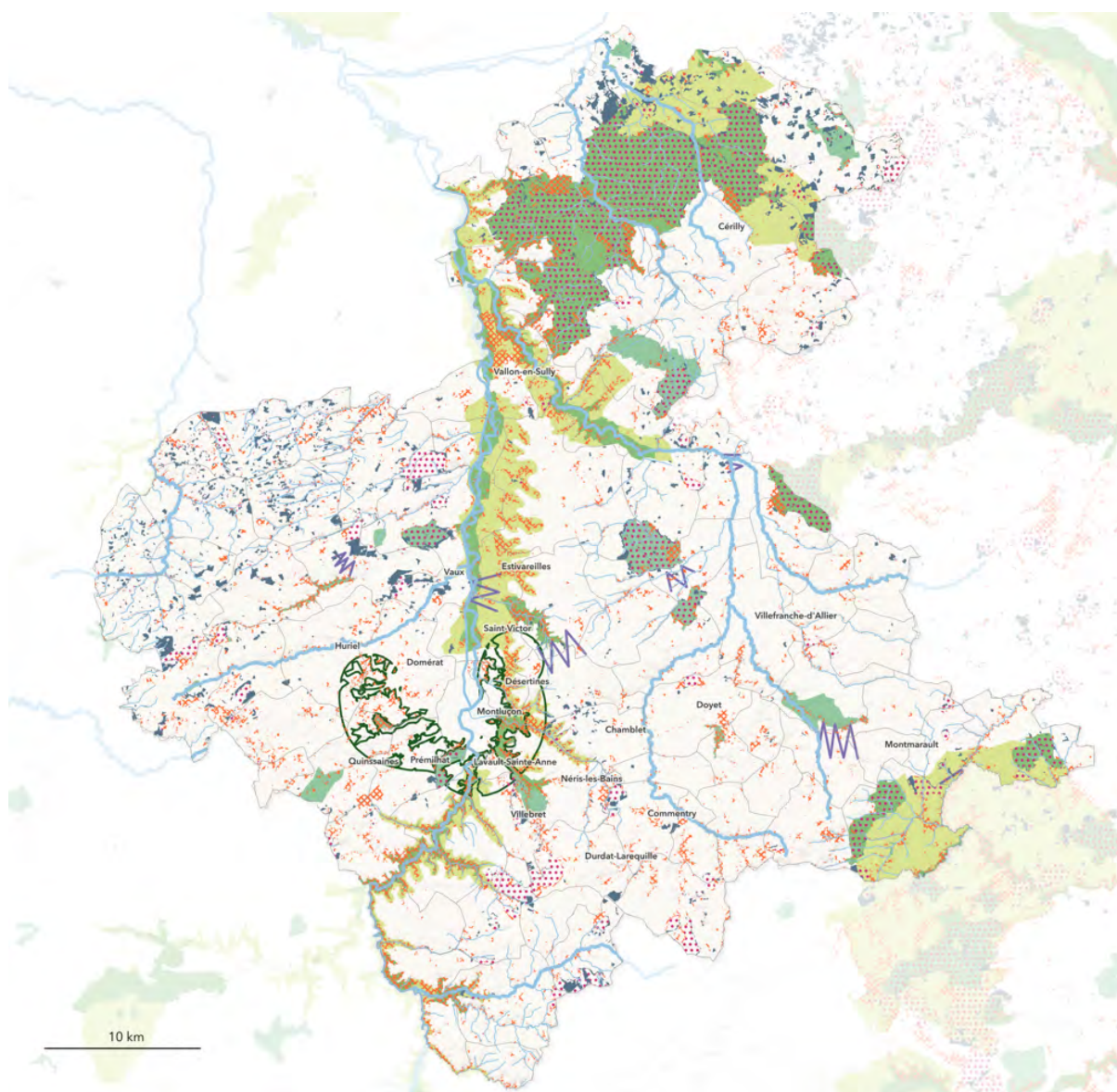
Conclusion et synthèse du patrimoine naturel

Le territoire dispose de plusieurs milieux remarquables, notamment des vallées, des espaces forestiers, des milieux agricoles ouverts et du bocage. Ces caractéristiques soulignent la diversité des habitats, contribuant à la richesse globale de la biodiversité.

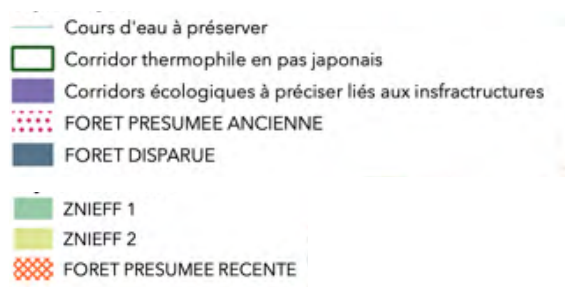
La cohérence écologique apparaît comme un élément clé, structuré par l'axe nord-sud du Cher et par la forêt de Tronçais. Ces axes agissent comme des corridors écologiques, favorisant la connectivité entre les habitats. Les grands réservoirs de biodiversité, les milieux humides et les connexions en bon état indiquent une planification judicieuse, créant un réseau écologique robuste.

L'analyse suggère une approche équilibrée entre la protection des écosystèmes naturels et la nécessité de préserver la biodiversité. La diversité des outils de protection, combinée à une vision à long terme de la cohérence écologique, offre un cadre propice à la conservation de la nature tout en permettant une utilisation raisonnée des ressources. Cependant, la gestion efficace des zones protégées et la continuité des efforts de préservation restent des éléments cruciaux pour assurer la durabilité de cet écosystème complexe.

Aussi, l'ensemble de cet écosystème naturel nécessite une vigilance et une prise en compte importante dans les logiques d'implantation des EnR sur le territoire pour veiller à la pérennité de la richesse écologique du territoire du PETR.



Carte de synthèse sur la biodiversité (atopia, BLévolution)



III. Volet paysage

L'analyse paysagère permet de comprendre la stratégie paysagère issue des différents documents supra-territoriaux (Plan de paysage, etc.) et qui s'appliquent au territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR). Les ateliers sur le sentiment d'appartenance réalisés dans le cadre de la démarche seront également présentés avant d'approfondir un état des lieux sur les composantes paysagères locales.

Les thèmes à analyser dans le cadre du volet paysage sont les suivants :

- *Le socle géographique avec la présentation de la topographie et de l'hydrographie, avec les systèmes de vallées*
- *Les occupations du sol emblématiques : bocages, forêts*
- *Les sites protégés et remarquables.*

Les démarches paysagères sur le territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

Le territoire du PETR a fait l'objet d'études paysagères et patrimoniales permettant de consolider un socle de connaissance et de mettre en place une première stratégie en faveur de la protection et de la valorisation du paysage :

- Le Plan Paysage de la Vallée du Cher et Combraille dans un premier temps puis à l'échelle du territoire du SCoT
- Le département de l'Allier fait l'objet d'un Atlas des paysages en cours de réalisation, au moment de la réalisation du présent diagnostic, par l'agence EPODE. Cet Atlas viendra certainement compléter et enrichir le regard sur l'étude du Plan de paysage.

En intégrant ces données, la démarche s'enrichit d'une dimension paysagère, permettant d'harmoniser le développement énergétique avec la préservation des identités visuelles et culturelles des territoires concernés.

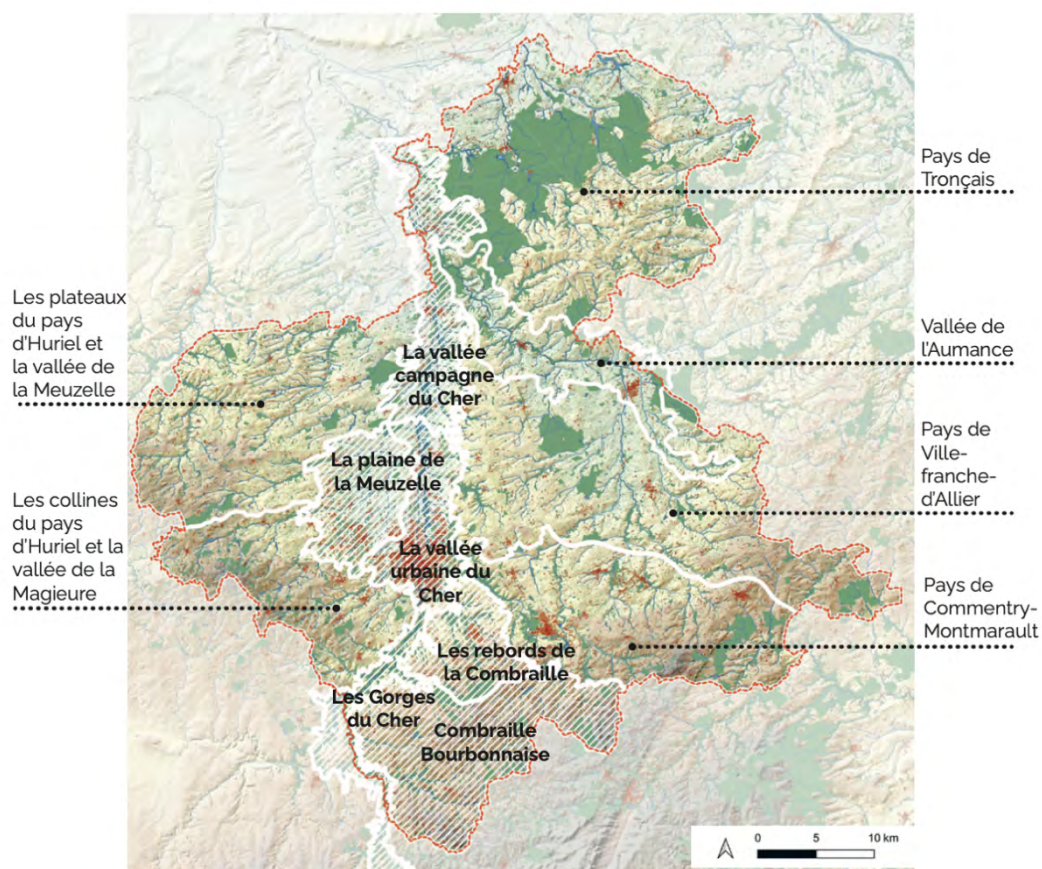
1. Les éléments clés issus du plan paysage

Le Plan paysage Vallée du Cher et Combraille Bourbonnaise a été réalisé à partir de 2021 afin de constituer un projet partagé pour la qualité du territoire du PETR. Il s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale portée par le Ministère de la Transition Écologique et solidaire qui participe au financement de l'étude. Il offre un cadre pour anticiper, et accompagner collectivement l'ensemble des mutations paysagères du territoire, qu'elles soient d'ordre naturel, agricole ou urbain, liées au changement climatique et à son adaptation, à la transition écologique, etc... pour construire des paysages de qualité de demain.

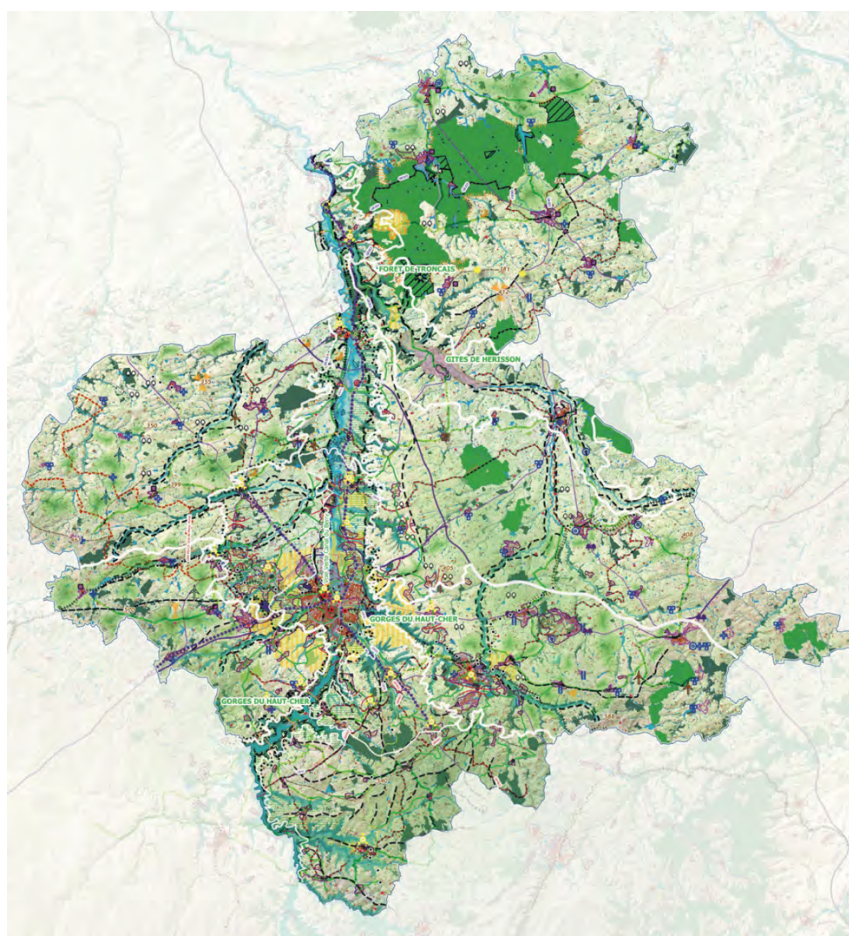
Un premier document a été réalisé à l'échelle de quatre ensembles paysagers : «Vallée du Cher» et «Combraille Bourbonnaise». Il concerne ainsi 40 communes et les 5 EPCI du PETR Vallée de Montluçon et du Cher. Il a la spécificité de placer au centre des réflexions, le développement de l'écomobilité comme vecteur de développement touristique du territoire. Aussi, en 2022 une démarche complémentaire a été menée pour compléter ce premier travail et l'étendre à l'échelle du PETR. Aussi, ce second volet avait pour but de définir six unités paysagères en plus :

- Les plateaux du pays d'Huriel et la vallée de la Meuzelle
- Les collines du pays d'Huriel et la vallée de la Magieure,
- Pays de Tronçais,
- Vallée de L'Aumance,
- Pays de Villefranche-d'Allier,
- Pays de Commentry-Montmarault.

Les enjeux ont également été déclinés à cette nouvelle échelle afin de projeter un regard plus stratégique à l'échelle du SCoT. Les axes identifiés et la cartographie associée constituent le support de travail principal pour alimenter la production et la méthode.



Carte des UP du territoire (Plan paysage Vallée du Cher et Combraille Bourbonnaise)



Carte des enjeux du territoire (Plan paysage Vallée du Cher et Combraille Bourbonnaise)

- Les unités paysagères

Le territoire s'étend sur 12 unités paysagères, présentant deux grandes organisations distinctes. La première s'articule autour de l'axe Nord/Sud de la vallée du Cher, mettant en lumière la faille géographique du Cher. La seconde, plus diffuse et secondaire, se développe autour des affluents du Cher, englobant des zones telles que la Forêt de Tronçais et la vallée de l'Aumance.

Au sein de ce vaste territoire rural et bocager, diverses valeurs paysagères se manifestent. La campagne bocagère préservée, notamment dans la vallée du Cher et la Combraille Bourbonnaise, offre un paysage préservé et pittoresque. En parallèle, la vallée urbaine du Cher, les rebords de la Combraille et la plaine de la Meuzelle se distinguent par une urbanisation dynamique et une habitation marquée. Enfin, les Gorges du Cher dévoilent une vallée secrète et naturelle, offrant des panoramas atypique et sauvage au sein du territoire.

- Le sentiment d'appartenance

Lors d'ateliers spécifiques en lien avec le Plan de Paysage mené entre 2021 et 2022 pour le PETR PVMC, plusieurs motifs identitaires ont été évoqués par les acteurs locaux :

- L'environnement forestier : mettant en avant le petit patrimoine, les opportunités de randonnée, ainsi que les traditions de chasse à courre.
- La richesse culturelle : caractérisée par la présence de musées, de savoir-faire spécifiques tels que la faïencerie et les tuileries, ainsi que des activités culturelles centrées sur le théâtre et la littérature dans des localités telles que Cerilly, Ainay-le-Château, et Hérisson.
- Le patrimoine naturel : comprenant des sites emblématiques comme l'Étang de Goule à Valigny, abritant une diversité de 40 espèces d'oiseaux migrateurs, la forêt de Tronçais ou encore les gorges du Cher.
- Le tissu associatif : représenté par des organisations telles que les Amis de la forêt de Tronçais, Mémoire de Cerilly et de ses environs, qui contribuent à la préservation de la mémoire locale.
- Le bocage.
- Le patrimoine hydraulique : englobant l'eau, les étangs, la présence de nombreux moulins, et les fontaines nichées en forêt.
- Les constructions vernaculaires : incluant les maisons bourbonnaises, les petites locateries, les châteaux, et d'autres éléments architecturaux caractéristiques de la région.
- Les ressources locales : minéraux, exploitations de pierre,
- Les infrastructures de déplacement : marquées par la mise en place d'un des premiers chemins de fer industriels,
- Le patrimoine industriel : englobant des sites miniers, les habitations des mineurs, d'anciens puits, ainsi que des tranchées et autres vestiges.
- Le paysage bucolique composé du bocage et des majestueux arbres centenaires.
- L'héritage hydraulique, illustré par les rivières, les étangs, les puits, les moulins, les biefs, les gués et les ponts.
- Le patrimoine architectural, représenté par les églises, les châteaux et les fermes.
- La diversité des paysages, abritant une riche biodiversité avec la présence de moyens ducs, milans noirs, grues, et une flore variée.
- Les éléments de petit patrimoine tels que les lavoirs et les croix.
- Les sentiers, dont les chemins creux bordés de chênes, invitant à la découverte

En complément, lors des ateliers menés dans le cadre du Schéma Directeur Énergies renouvelables et paysages, les acteurs du territoire ont apportés actualisés et enrichie les perceptions locales du territoire :

Plusieurs ateliers ont été menés à l'échelle des 5 EPCI du territoire afin de sonder les sensibilités et les appréhensions des acteurs locaux en matière d'énergie. Il s'agissait également d'une approche spatiale pour définir les secteurs emblématiques à préserver dans le cadre de la stratégie du Schéma directeur énergies renouvelables et paysages.

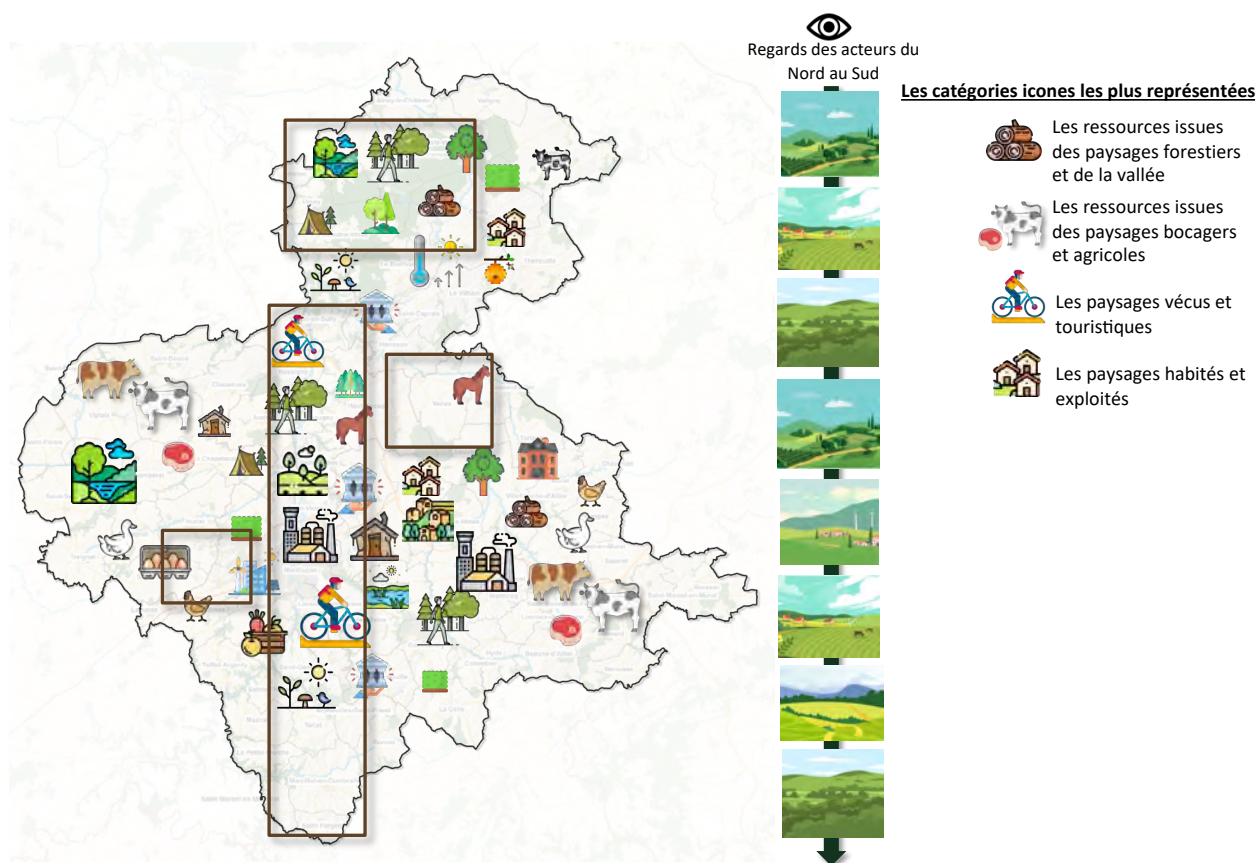
Les participants ont globalement remonté une lecture du territoire basée sur **le triptyque bois, eau et patrimoine**, clés de voute du paysage du PETR.



Extraits des ateliers sur le sentiment d'appartenance (atopia)

Les participants ont mis en évidence plusieurs grandes composantes emblématiques à considérer et à préserver dans le cadre de la démarche :

- Préserver le bocage, notamment les zones denses de prairies et de haies,
- Prendre en compte le caractère diffus / dispersé de l'urbanisation,
- Préserver la forêt de Tronçais mais aussi ses abords (un tampon de 5km est évoqué),
- Considérer le socle forestier du territoire : ses usages multiples et l'exploitation de sa ressource,
- Valoriser les perspectives paysagères sur la vallée du Cher, la Combraille et le Puy-de-Dôme,
- Préserver les étangs et les autres surfaces en eaux : opportunité pour un tourisme emblématique,
- Préserver et valoriser les abords des sentiers de découverte du paysage,
- Valoriser les transitions paysagères entre les espaces de vallées et de plateau,
- Valoriser et embellir les paysages d'approches de Montluçon (entrée et sortie d'agglomération),
- Protéger les zones agricoles protégées (ZAP).



Extrait des ateliers sur le sentiment d'appartenance - décembre 2023 (atopia)

Selon le regard local, les projets d'EnR sur le territoire constituent autant une crainte qu'une opportunité :

- **Crainte d'une approche massive et non concertée de l'implantation des projets** : risque de saturation visuelle par la multiplication des projets, crainte de la transformation de certains espaces connus par les locaux (abords du Cher, lieux de promenades...) et crainte du manque d'informations liées aux nouveaux projets.
- **Opportunité pour le renouvellement de l'image du territoire** : possibilité d'une attractivité et d'une exemplarité de l'extérieur, compte tenu des enjeux de demain (résilience, adaptation climatique, autosuffisance énergétique...)

Besoin des habitants : Il s'agirait de produire des projets concertés, sur des espaces qui ne risquent pas d'impacter de manière trop importante les paysages et les activités du quotidien (mobilité, économie, habitation, vues sur le grand paysage).

L'interaction entre les usages agricoles et la production d'énergie renouvelable doit être encadrée et contrôlée pour appliquer les réglementations en vigueur notamment pour la méthanisation et pour les panneaux photovoltaïques au sol dans les milieux agricoles du territoire.

- Le regard des élus

Des entretiens avec les 5 EPCI du territoire ont été menés en mars 2024 pour expliquer la démarche et répondre aux potentiels questionnements sur l'étude :

- **La loi portant sur les zones d'accélération** est perçue davantage comme une menace qu'une opportunité : il s'agit d'une occasion de développer les projets d'énergies pour tendre vers l'autonomie énergétique mais il est nécessaire d'engager une concertation poussée auprès des habitants.
- Les zones favorables et défavorables sont basées sur un argumentaire sur mesure mettant en évidence les composantes emblématiques patrimoniales et paysagères du territoire.

- Les éoliennes constituent l'énergie la plus compliquée en matière de projection à horizon 2030 et 2050.

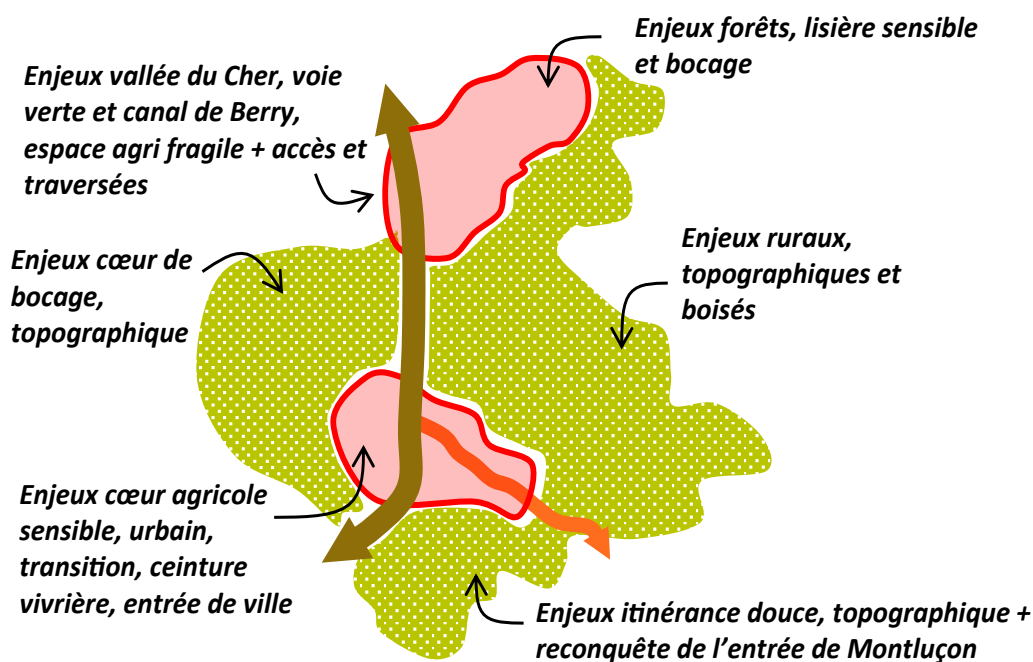
Besoin des habitants : reporter un dialogue et une stratégie énergétique (besoin et potentiel), à l'échelle du PETR afin d'amener une répartition cohérente des projets d'énergies renouvelables sur le territoire. En effet, les projets peuvent naître plus aisément à conditions qu'un certain nombre d'éléments soient rassemblés : ambition politique, faisabilité, possibilité de raccordement...

Enfin, les élus insistent sur l'accompagnement nécessaire à mener avec les élus locaux afin de faciliter la transitions énergétique du territoire.

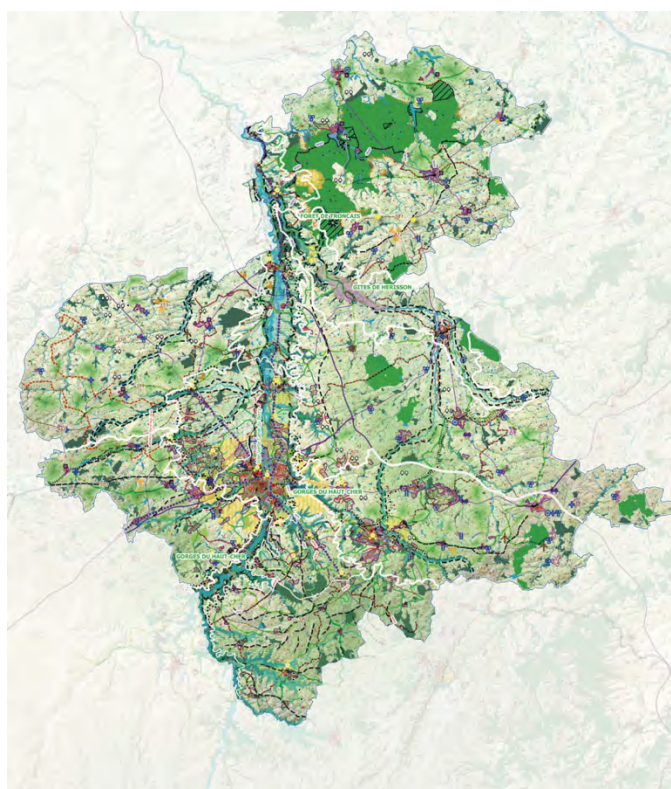
- Les objectifs de qualité paysagère du Plan Paysage

Le travail du Plan Paysage mené par le PETR PVMC a permis de mettre en évidence, dans le cadre d'un diagnostic partagé, une charpente paysagère et de dégager six orientations stratégiques pour :

- le paysage Bocager et Forestier
- le paysage Bâti
- le paysage de Lisière
- les patrimoines
- le paysage et l'écomobilité
- l'animation et la gouvernance



Enjeux paysagers du territoire (atopia, plan paysage du PETR)



Extrait de la carte des Objectifs de qualité paysagères et extrait de légende (Plan paysage du PETR)

Le socle géographique

1. Le théâtre naturel de la vallée du Cher

L'artère principale du territoire se caractérise par la vallée du Cher dont les courbes topographiques traversent le territoire du Nord au Sud. Ces parois naturelles créent un décor végétal entretenu par l'homme. Les vallées secondaires, telles que l'Aumance et la Meuzelle, enrichissent cette scène en ajoutant des nuances subtiles à la composition. Elles sont les actrices secondaires, tissant une trame complémentaire à la colonne vertébrale que représente le Cher.

Le socle géographique se distingue par la présence imposante de la faille du Cher, une ligne du relief qui structure le territoire. Le chevelu hydrographique dense, tissé par les rivières et les affluents, irrigue cette scène géographique, offrant une chorégraphie fluide de l'eau à travers des paysages divers.



Ambiance dans le fond de vallée du Cher (atopia)

2. Bocage identitaire et forêts emblématiques

Le paysage est composé d'un bocage qui se présente comme une signature identitaire, avec ses haies, ses parcelles agricoles cloisonnées, et ses rythmes propres. Les forêts, morcelées et éparées, ajoutent une profondeur à l'ensemble et encadrent les vues lointaines sur le plateau. Boisements éparés et patrimoine arboré exceptionnel façonnent l'écrin de cette symphonie paysagère.

Toutefois, le bocage ne se profile pas comme l'élément central du paysage ; c'est plutôt la forêt de Tronçais qui s'impose comme la figure principale de ce territoire. La forêt est appréhendée comme un espace fédérateur et emblématique, rassemblant des activités économiques, des loisirs touristiques et récréatifs, ainsi que des pratiques cynégétiques.



Mosaïque paysagère (atopia)



Ambiance de forêt (atopia)

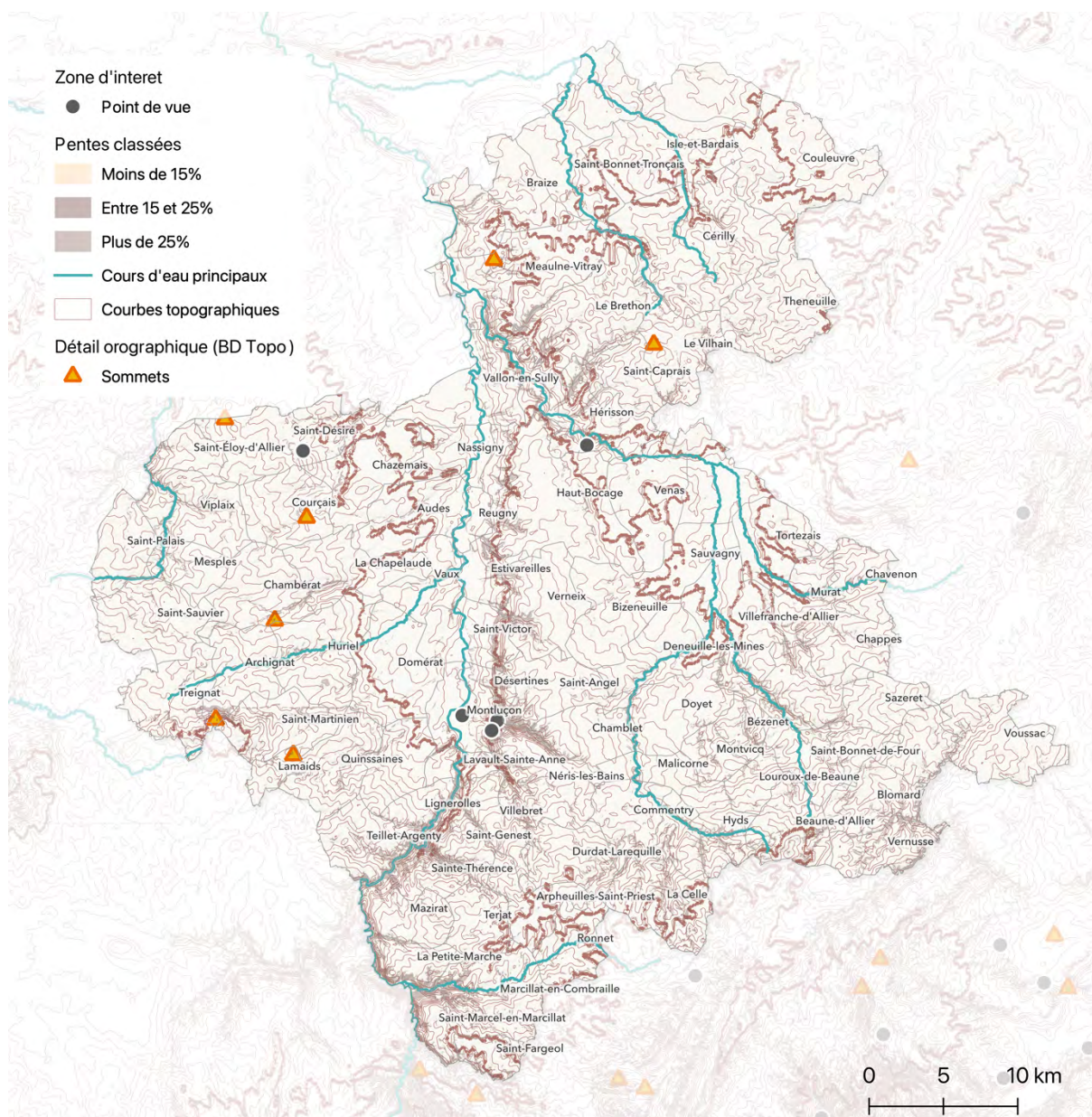
3. La faille du cher : une ligne directrice entre le Cher et la Combraille Bourbonnaise

Au cœur du territoire se déploie un socle géographique remarquable qui non seulement imprègne la topographie, mais la structure de manière singulière. La Faille du Cher, manifestation d'un accident tectonique ancestral, se révèle comme un talus s'élevant à une hauteur de 100 mètres.

Ce phénomène topographique et géomorphologique majeur confère au paysage une empreinte indélébile. Entre les méandres du Cher et le linéaire discipliné du Canal de Berry, la Faille du Cher trace un double axe hydrographique, où l'eau et la terre dialoguent dans une danse perpétuelle.

De part et d'autre de cette faille majestueuse, deux grandes entités paysagères émergentes : le Cher d'un côté, la Combraille Bourbonnaise de l'autre. Chacune offre son propre récit, une histoire inscrite dans le relief, les cours d'eau, et la végétation qui la caractérisent.

Au cœur de ce tracé se trouve Montluçon, implantée stratégiquement à une époque où le Berry, la Marche et l'Auvergne convergent. Aussi, Montluçon incarne le point de convergence de ces entités géographiques distinctes. La ville devient ainsi le cœur historique, le point nodal où les récits géographiques se croisent et se mêlent.



hydrographique, avec ses éléments techniques spécifiques, joue un rôle crucial dans le développement local et l'aménagement du territoire, influençant les choix d'infrastructures et d'activités économiques.

b) Le canal de Berry un emblème historique et un support de découverte du paysage

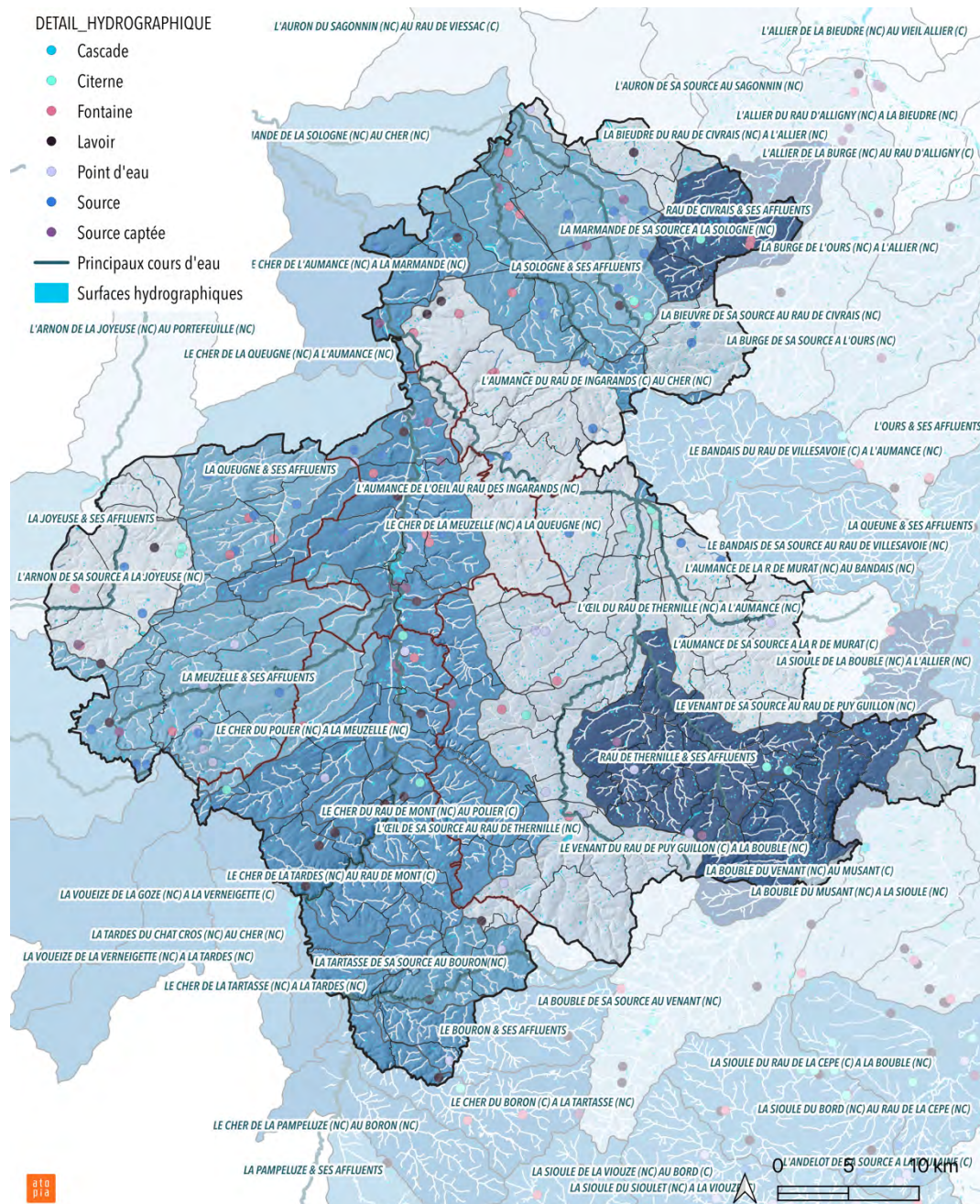
Le canal de Berry, en revanche, est un cours d'eau domestiqué ponctué par des ouvrages remarquables témoignant de l'histoire industrielle du territoire. Ce canal artificiel a joué un rôle crucial dans le développement local.

Le canal de Berry, initialement désigné sous les noms de « canal du Cher » puis « canal du duc de Berry » avant d'adopter son appellation actuelle en 1830, a été conçu entre 1808 et 1840, s'étendant sur une longueur initiale de 320 km. Bien que son utilisation a perduré jusqu'en 1945, il a été déclassé et aliéné en 1955.

La structure du canal est composée de trois branches distinctes convergentes à Fontblisse, localité de Bannegon dans le Cher. Son origine remonte à un besoin essentiel, établi en 1807, de transporter des fûts de bois depuis Trillers (à Vaux en périphérie de Montluçon) jusqu'à la Loire. Il a également été un vecteur crucial pour acheminer le charbon minier de Commentry vers le Nord et, surtout, pour transporter le minerai de fer vers les usines de Montluçon.



Ambiance le long du canal de Berry (atopia)



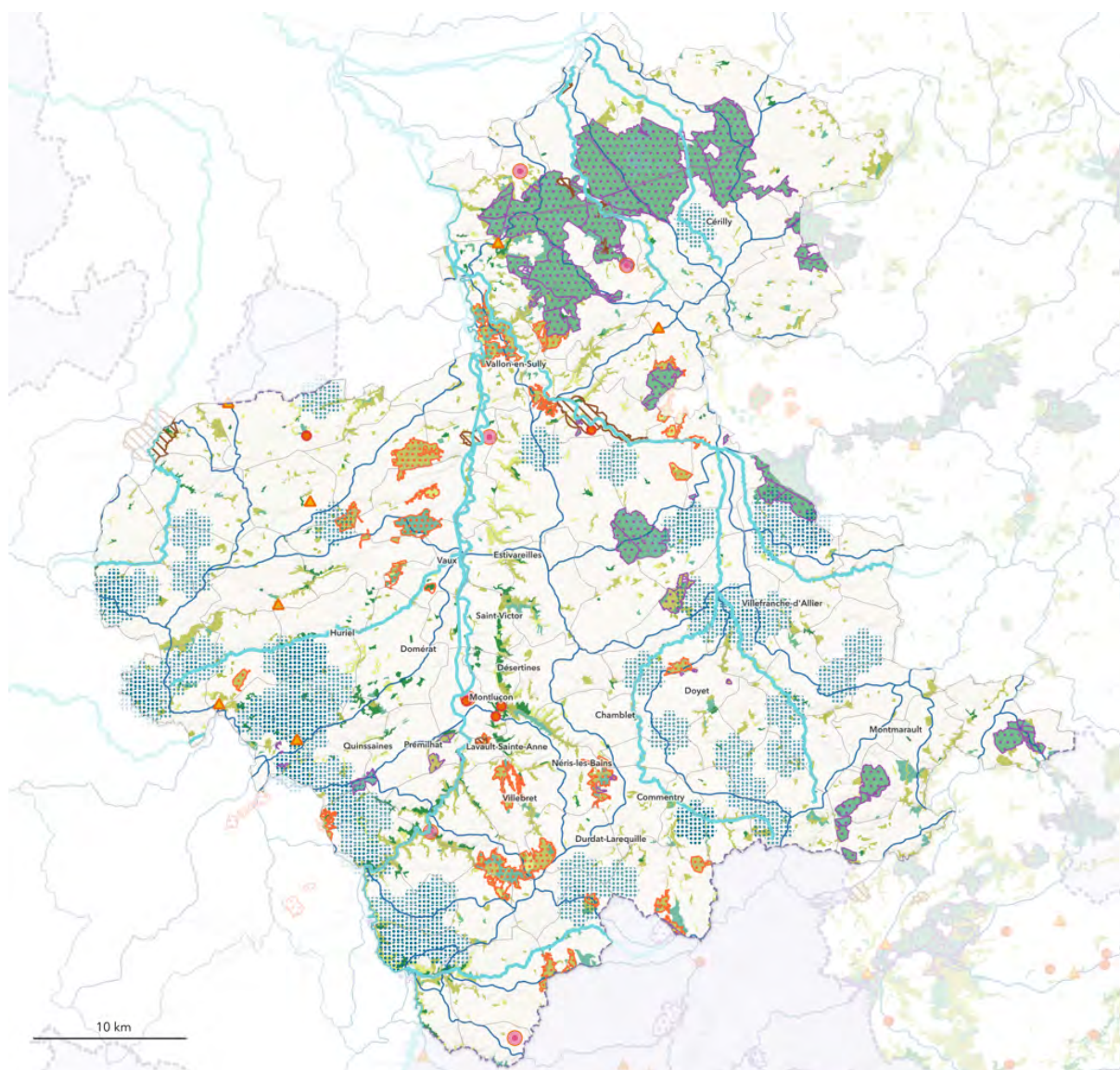
Réseau hydrographique (atopia)

A retenir

Le territoire du PETR se caractérise par plusieurs spécificités remarquables qui constituent le paysage local. Le socle boisé et bocager qui compose et structure les paysages représente les motifs les plus identitaires, notamment la forêt de Tronçais, le maillage bocager des plateaux et les alignements d'arbres qui encadrent les bords de routes.

La densité de bocage permet d'identifier notamment des cœurs de bocage présentant une qualité supplémentaire dans le maillage de linéaires bocagers. Aussi, la vallée du Cher représente à elle seule la colonne vertébrale qui relie l'ensemble des unités paysagères du territoire. Elle est reconnue pour sa biodiversité remarquable, inscrite dans la trame verte et bleue locale. La topographie singulière associée aux systèmes de vallée génère des cônes de vue d'intérêt sur le territoire.

Aussi, l'exceptionnalité paysagère et patrimoniale s'exprime par quatre sites inscrits mais aucuns sites classés.



Carte de synthèse sur le paysage (atopia)

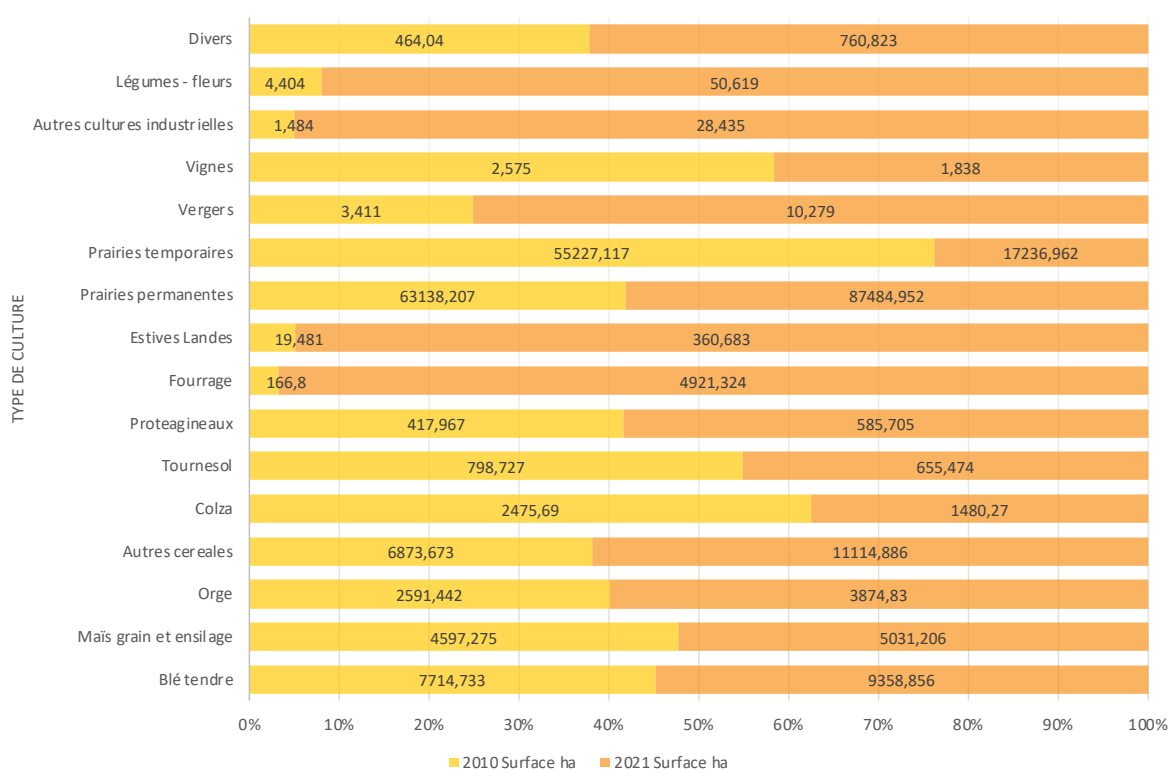
IV. Volet patrimoine agricole

1. Un paysage rural dominant

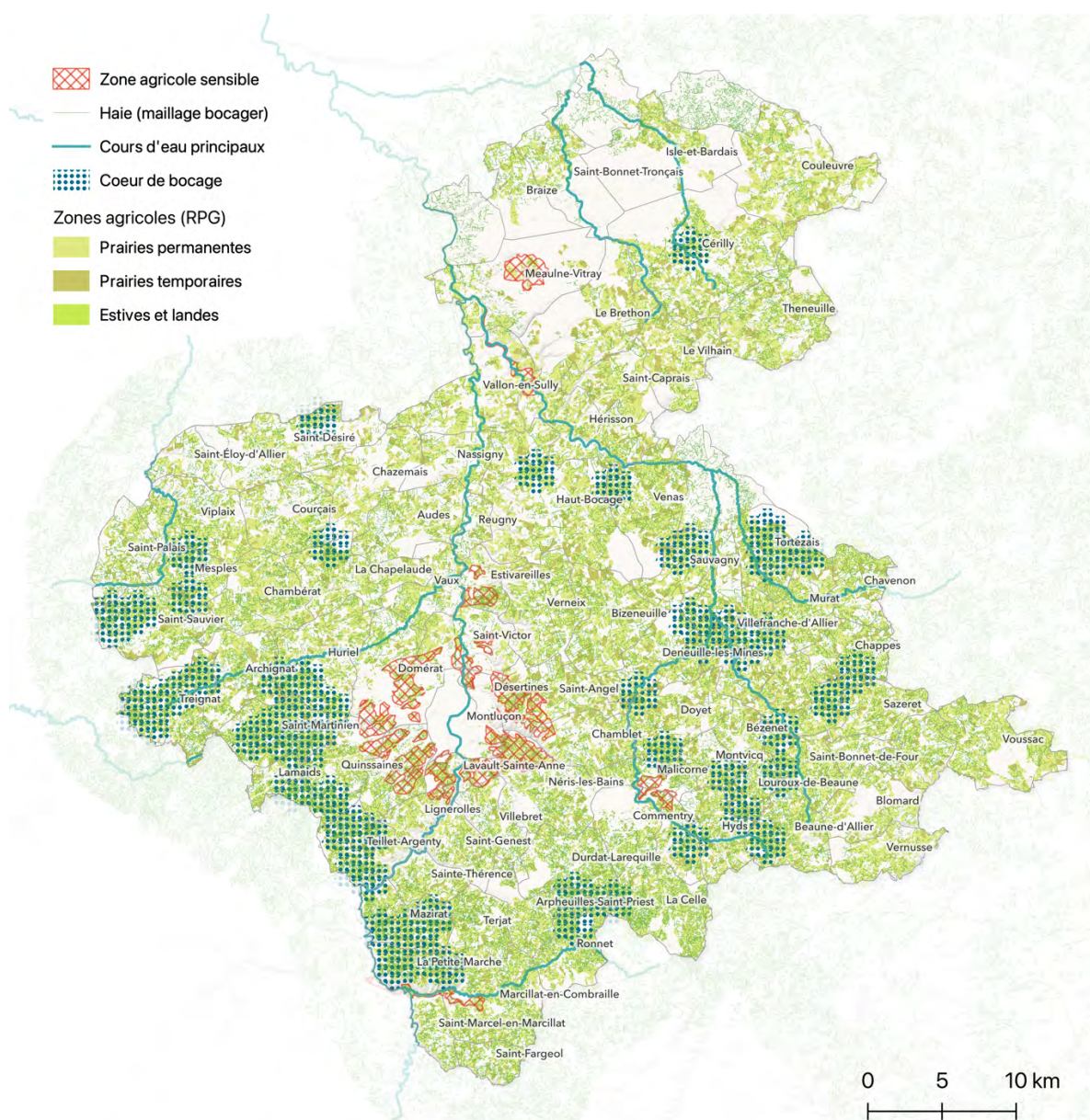
Le paysage agricole du territoire est largement caractérisé par une forte concentration de prairies, qu'elles soient permanentes ou temporaires, couvrant une grande partie du territoire. Ces vastes étendus verdoyants confèrent au paysage une allure bucolique, témoignant de l'importance de l'élevage et de la pratique de l'agriculture sur ces terres. Ces prairies sont structurées par un maillage bocager.

Quant à la viticulture et à la culture fruitière, elles sont peu représentées, voire absentes dans de nombreuses régions du territoire. Les vignes et les vergers sont rares, conférant au paysage une identité agricole distincte, axée davantage sur d'autres types de cultures.

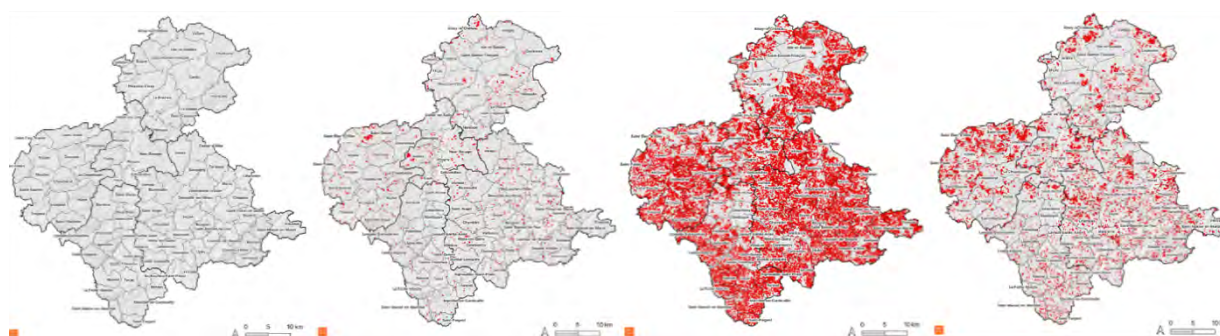
Dans la partie ouest du territoire, une tendance à la progression des cultures céréalières se dessine. Les vastes champs de céréales, avec leurs vagues ondulantes, définissent le panorama agricole de cette région, reflétant les évolutions et les choix opérés dans le secteur agricole local.



Évolution des surfaces agricoles - RPG 2010 et RPG 2021 (atopia)



Identification des éléments associés aux bocages (atopia)



Vigne et verger

Les seules parcelles recensées sont situées autour de Montluçon.

Estive et lande

Prairies

Les prairies permanentes et temporaires occupent la majorité des parcelles du territoire

Céréales

Les parcelles céréales sont présentes sur les plateaux principalement.

Répartition spatiale des surfaces agricoles (atopia)



Ambiances agricoles (atopia)

Des zones agricoles sensibles

Le paysage bocager se caractérise sur certains secteurs du territoire par une concentration bocagère très dense, déjà identifié par le Plan Paysage et complété par notre analyse. Ces sites possèdent un intérêt paysager et écologique et font parties intégrantes des continuités écologiques du territoire.

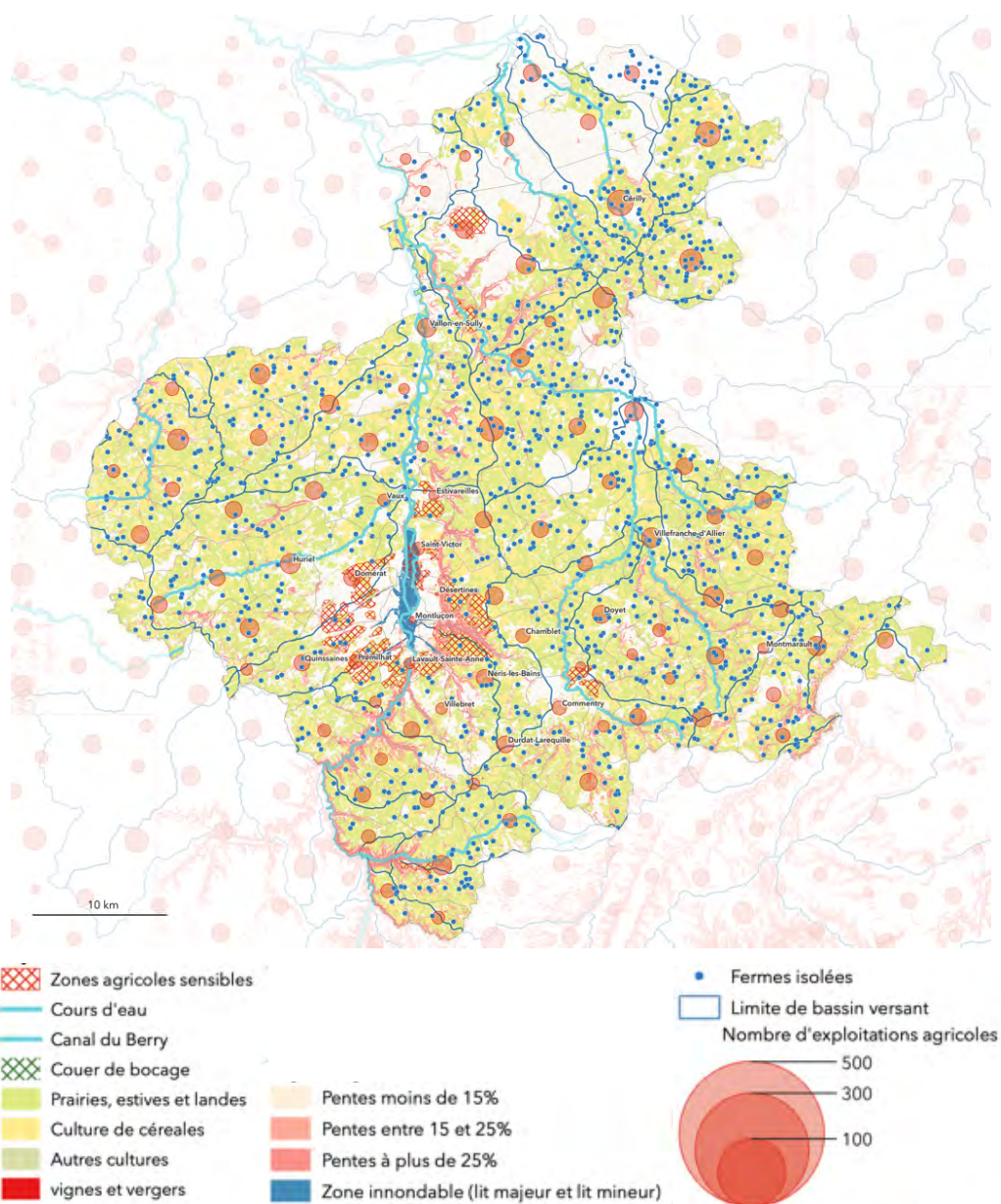
Aussi, le territoire possède des Zones Agricoles Sensibles identifiées dans les documents de planification. Il s'agit de secteur qualitatif, maraicher entre autres, qui doivent faire l'objet d'une vigilance spécifique.

Enfin, nous ne constatons aucune labélisation AOC et AOP sur le territoire.

A retenir

L'agriculture est une composante importante du paysage local qui doit être intégrée à la réflexion générale pour l'implantation des EnR sur le territoire. Aussi, il est nécessaire de considérer l'occupation du sol, les systèmes bocagers, les exploitations ou encore les dispositifs de valorisation du terroir local dans la spatialisation des zones favorables et défavorables.

Ce sont les Zones Agricoles Sensibles et les secteurs de cœurs de bocages qui constituent de réels secteurs à enjeux sur le territoire.



Carte de synthèse du paysage agricole (atopia)

V. Volet mobilité et itinérance

Découverte du paysage

1. Itinéraires routiers et piétons

Au cœur de son réseau routier, le territoire se dévoile à travers deux axes majeurs qui le sillonnent : l'A71, reliant Orléans à Clermont-Ferrand, et la RCEA empruntant la RN79 et l'A71. Ces voies structurent les déplacements et sont des axes clés de la connectivité du territoire. Montluçon, Huriel, Cosne-d'Allier, Commentry sont autant de communes qui tirent leur développement de leur position stratégique, aux carrefours de ces routes principales.

Au-delà du réseau routier, une ancienne voie ferrée a été intelligemment réhabilitée en itinéraire doux de découverte, reliant le territoire à Montluçon. Le chemin de fer à ficelle, datant de 1846, qui jadis servait l'industrie de Commentry pour rejoindre le Canal de Berry, s'est métamorphosé en une voie verte. S'étendant sur 22 km entre Montluçon et Vallon-en-Sully, cet itinéraire cyclable offre une expérience pittoresque et alternative de la région.

Outre ces aménagements, le territoire propose d'autres itinéraires touristiques, témoignant de son riche patrimoine. Le Sentier des maîtres sonneurs offre une interprétation spatiale du célèbre roman de Georges Sand, tandis que la Via Saint-Martin, un itinéraire européen de 2 500 km, suit les traces de la vie de Saint-Martin depuis la Hongrie jusqu'à la Touraine en traversant le territoire du SCoT jusqu'à Saint-Palais. Cette conception innovante crée une véritable bande verte active, offrant aux habitants et aux visiteurs une expérience immersive au cœur de l'histoire, de la nature et de la culture du territoire.

2. Fenêtres paysagères : perceptions et ambiances

La topographie associée au Cher offre une variété de perspectives qui rythment la découverte du paysage. La vallée, telle un amphithéâtre naturel, se métamorphose au resserrement des Gorges du Cher, dévoilant une série d'effets visuels.

Les mouvements du relief créent des scènes dynamiques, des basculements qui invitent à l'émerveillement. Les lieux de balcons ou promontoires, comme la RD 40, se dressent en tant que points de vue privilégiés, offrant des panoramas exceptionnels. Ces espaces stratégiques, véritables tribunes naturelles, donnent l'impression de contempler un spectacle divin, avec des variations continues de lumière et de couleur.

En explorant la Combraille, une autre dimension du paysage s'ouvre, offrant des mouvements de relief marquants qui dévoilent des horizons s'étendant jusqu'au Puy-Dômois. Ces panoramas, à la fois majestueux et tranquilles, ajoutent une profondeur à la topographie.

Les incisions profondes du Cher et de ses affluents sculptent des canyons naturels, créant des contrastes saisissants entre les plateaux élevés et les vallées encaissées. Dans les cœurs de bourg les vues lointaines s'invitent, pénétrant les espaces urbains pour offrir des perspectives élargies aux habitants.

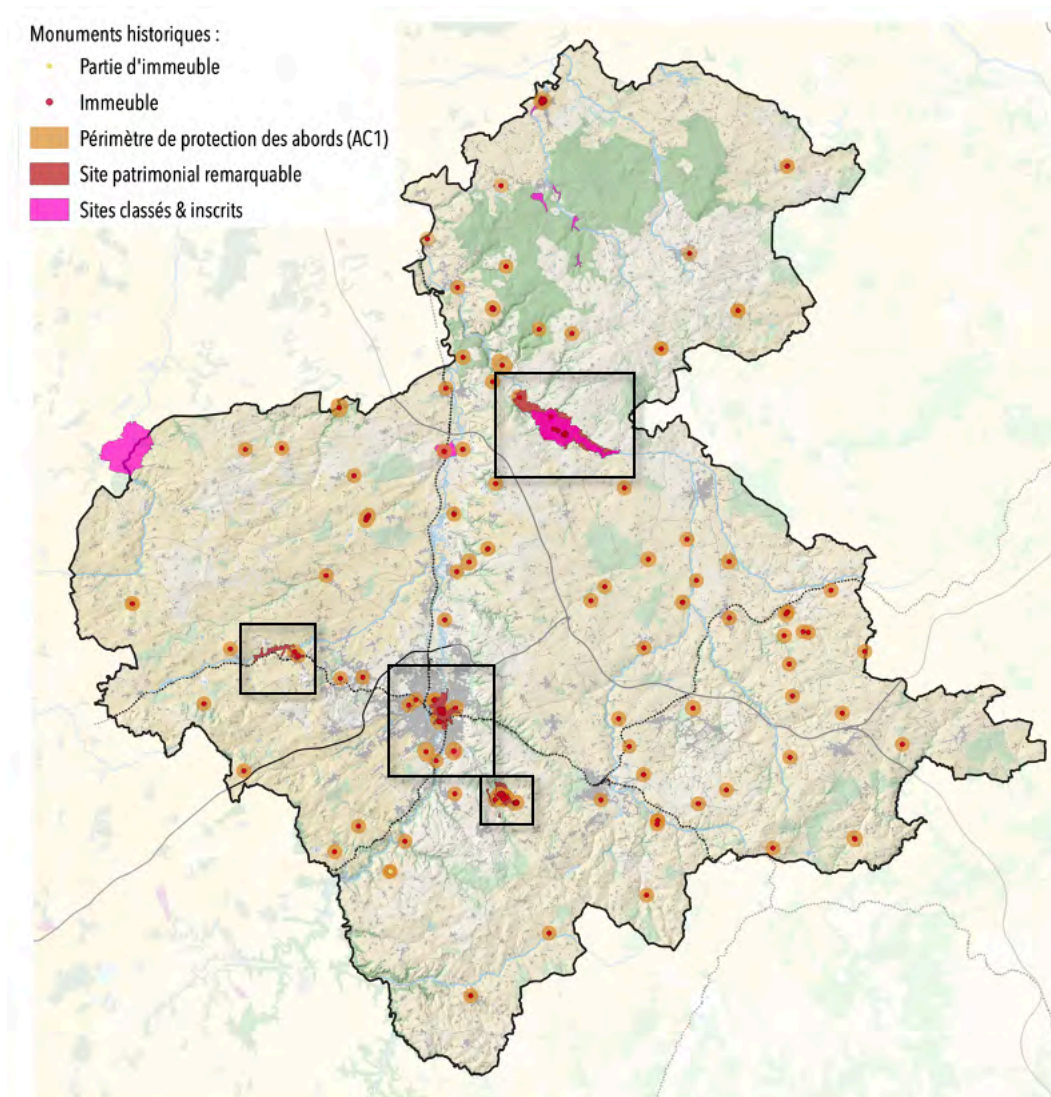


Carte de synthèse de l'itinérance (atopia)

VI. Volet patrimoine urbain

Caractéristique et répartition du patrimoine local

1. Une faible concentration des dispositifs de protection du patrimoine



Dispositifs de protection du patrimoine (atopia)

Le territoire se caractérise par une faible couverture en termes de dispositifs de protection du patrimoine bâti et paysager.

En effet, il ne compte aucun site classé, mais présente toutefois quatre sites inscrits, à savoir le bourg d'Hérisson et la vallée de l'Aumance, le lac de Sidiailles et ses abords à cheval entre le Cher et l'Allier, Ainay le Château, ainsi que les étangs de Saloup de St Bonnet et Morat Tronçais.

Par ailleurs, quatre Secteurs de Protection du Patrimoine Rural (SPR) sont identifiés, à savoir Montluçon, Huriel, Hérisson, et Nérès-les-Bains, ainsi que cinq Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPA) qui englobent Montluçon, Cosne-d'Allier, Hérisson, Nérès-les-Bains, et Montmarault.

Aussi, on constate un certain nombre de Monuments Historiques sur le territoire, répartis principalement sur la moitié Est du territoire. Ces entités classées et inscrites se caractérisent par une histoire religieuse essentiellement.

Cette répartition démontre une concentration particulière de dispositifs de protection dans quatre secteurs spécifiques du territoire, à savoir Montluçon, Huriel, Hérisson et Nérès-les-Bains.

2. Un patrimoine vernaculaire issu d'une histoire industrielle et des Bourbonnais



Patrimoine vernaculaire (atopia)

Le territoire du PETR de Montluçon, riche de son histoire bourbonnaise, se distingue par un patrimoine vernaculaire diversifié, témoignant des époques et des activités qui ont façonné son paysage. Parmi les éléments emblématiques, les châteaux, principalement privés, véritables bijoux architecturaux, sont les gardiens du passé aristocratique de la région.

Leurs silhouettes majestueuses ponctuent l'horizon, offrant un voyage à travers le temps, depuis les édifices médiévaux jusqu'aux résidences plus opulentes de la Renaissance.



Exemple de château (atopia)



Exemple d'églises (atopia)

Les églises, héritage emblématique, ponctuent le territoire de leurs flèches et clochers. Gardiennes de l'histoire religieuse, ces structures variées, allant de la sobriété romane à l'élégance gothique, racontent les croyances et les pratiques qui ont façonné la vie des communautés locales au fil des siècles.

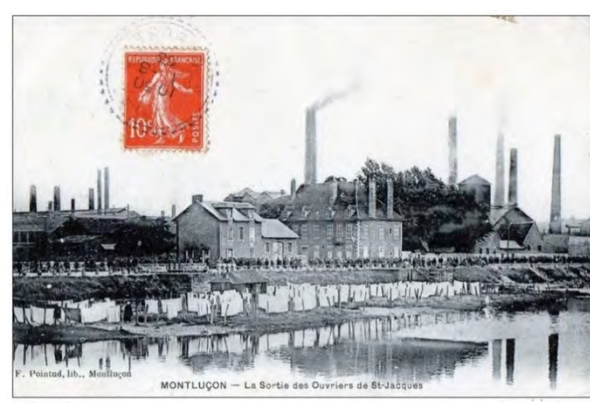
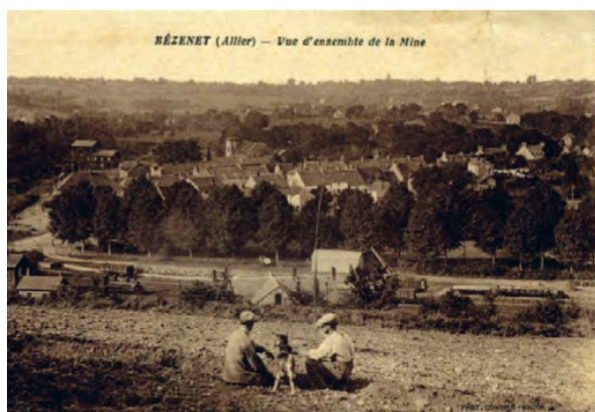
Les fermes anciennes, véritables témoins du mode de vie rural, sont disséminées à travers le paysage, formant un réseau de structures traditionnelles. Ces bâtiments en pierre, entourés de vastes champs et de prairies, évoquent l'activité agricole d'antan et illustrent l'ingéniosité des habitants pour s'adapter à leur environnement.

Les bourgs agricoles traditionnels (Courçais, Audes...), souvent caractérisés par leurs ruelles étroites, révèlent l'authenticité du mode de vie rural. Ces noyaux villageois ont su préserver leur charme d'antan, devenant des lieux de rencontre où persiste le lien social.

Les sites industriels, héritages de la révolution industrielle, témoignent de l'essor économique du territoire. Usines, forges, manufactures et anciens ateliers révèlent l'empreinte laissée par l'activité manufacturière sur la région, contribuant à façonner son identité. Enfin, les anciens lieux d'extraction de matériaux, carrières et mines, révèlent une activité économique passée, souvent oubliée. Ces sites, marqués par des vestiges de l'exploitation minière, sont autant de mémoires géologiques qui parlent de l'interaction entre l'homme et la terre.

Ainsi, le patrimoine vernaculaire du PETR de Montluçon s'érige comme un palimpseste, où chaque élément raconte une page de l'histoire locale, contribuant à forger l'identité et la richesse culturelle de ce territoire d'exception. Ces motifs patrimoniaux sont faiblement protégés, recensés et reconnus sur le territoire à l'heure actuelle. Les châteaux en particulier, sont assez peu indiqués et protégés et ne permettent pas de découvrir pleinement le patrimoine bourbonnais local.

3. Un passé industriel relictuel



Traces anciennes industrielles (Delcampe.net)

L'exploitation des gisements fossilifères à Commentry et dans le bassin houiller de Bézenet-Doyet-Montvicq, initiée au XVIII^e siècle, a eu des implications significatives sur l'aménagement territorial. Sous l'impulsion de Nicolas Rambourg, des forges ont été établies à Commentry, marquant le début d'une industrialisation majeure. Simultanément, le bassin houiller voisin de Bézenet-Doyet-Montvicq

a vu l'implantation de puits, d'ateliers et d'usines de tri, contribuant à la transformation du paysage avec la coexistence de l'activité industrielle et de l'élevage traditionnel.

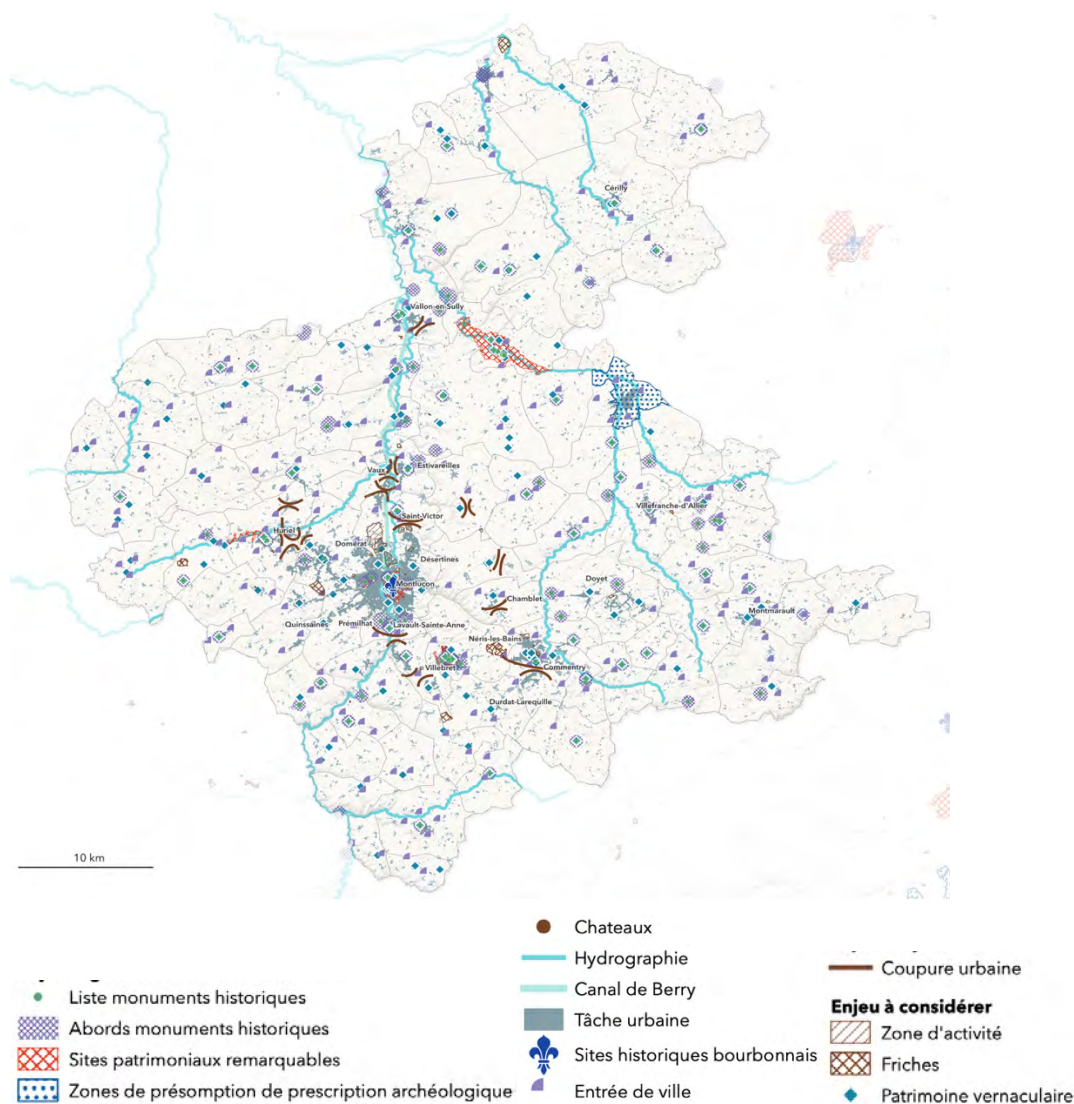
Des vestiges miniers subsistent, tels que la Prise d'Eau avec sa cascade et le Pont de Tizon, des témoins visuels des anciennes lignes ferroviaires serpentant à travers la campagne jusqu'à Commentry. Ces sites, anciennement au cœur de l'activité minière, ont été réhabilités en chemins de randonnée, offrant une opportunité de découvrir l'histoire industrielle de la région.

La fusion du patrimoine industriel avec le paysage naturel crée un environnement où la mémoire du passé coexiste avec les loisirs contemporains, soulignant la capacité à préserver l'histoire tout en offrant des espaces récréatifs. Ces espaces préservés incarnent une réhabilitation réussie du patrimoine industriel, offrant une expérience éducative et récréative aux visiteurs intéressés par l'histoire locale et la nature environnante.

À retenir

Le territoire se caractérise par quelques dispositifs de protection du patrimoine bâti, en particulier des Monuments Historiques. Certaines communes se distinguent par une superposition de plusieurs dispositifs qui reconnaissent leur qualité patrimoniale : Hérisson, Montluçon, Nérès-les-Bains et Huriel. Aussi, il est intéressant de porter le regard inverse et de constater que la majorité des communes du territoire ne disposent pas de reconnaissance et de protection de l'histoire urbaine et humaine.

Les abords de Montluçon constituent des secteurs fragilisés par les infrastructures et les développements urbains importants à sa périphérie, déqualifiant les entrées et les sorties de la ville. C'est également le cas de plusieurs autres communes situées à des intersections d'axes de communication : Montmarault, Huriel ou encore Commentry.



Carte de synthèse du paysage urbain (atopia)